

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 110

MONTREAL, LE MERCREDI 12 MAI 1993

65¢ + TPS + TVQ / Toronto 85¢

PERSPECTIVES

Le jovialiste de Louiseville

Michel venne

«Dans la vie, tout fonctionne avec les idées qu'on se vend». À force de dire à quelqu'un: «Tas bien l'air malade!», il finit par le croire. «Il se regarde dans le miroir et vient tout croche», raconte Yvon Picotte, le ministre jovialiste. Le Jean-Marc Chaput du gouvernement du Québec.

C'est lui qui vient de lancer un petit pavé dans la mare en accusant les Québécois de s'apitoyer sur leur sort au lieu de se retrousser les manches. Et en disant que, pour lui, c'est fini les discours sur les restrictions budgétaires, comme ceux que tient son gouvernement.

«Maintenant que tout le monde sait que l'État est cassé, il faut arrêter d'en parler, parce que ça démobilitise tout le monde», dit-il.

Parce que à force de dire qu'on est en récession, «on finit par croire qu'on ne sera pas capable de rien faire; parce qu'on a peur de pas être capables, on devient des incapables».

Yvon Picotte est un cas. Un politicien comme il ne s'en fait plus. Député réélu quatre fois du comté de Maskinongé, en Mauricie, depuis 1973, il célébrera le 6 juin prochain ses 20 ans de carrière politique. Et en grande pompe.

Ses proches organisent «les 24 heures d'Yvon», avec brunch à Yamachiche et gala de clôture à Trois-Rivières: le «Gala des Yvons», au cours duquel le ministre remettra à quelques invités choisis des statuettes à son effigie, laminées sur plexiglass. Comme des Oscars. Sauf que ce sera les Yvons.

Il y aura de grandes vedettes de la chanson à ce spectacle où on attend 1100 personnes. Les profits seront distribués à des œuvres auprès des alcooliques et des toxicomanes.

Ex-alcoolique repent, qui s'en remet souvent à son «Dieu d'amour» dans les moments difficiles, marié à une femme de 15 ans sa cadette, Picotte est un nouveau père à 50 ans. Son fils Marc-Antoine a huit mois.

Son mariage avec Ginette Bellemare, de Saint-Barthélemy, avait fait l'objet d'un reportage abondant dans *Le Nouvelliste*, la gazette locale, en 1987. Tout le monde en avait ri. Le même journal avait publié un cahier publicitaire de 20 pages, en 1988, pour souligner ses 15 ans de vie politique. Picotte a souvent étalé ses états d'âme.

Aujourd'hui, il part en croisade. Il a lancé les premières salves la semaine dernière, à Québec.

Pour la postérité, il s'apprête à publier un livre (j'avais promis de ne pas le dire, mais M. Picotte me le pardonnera), qu'il vient d'écrire et dont le manuscrit porte le titre provisoire: «Le droit au bonheur et à la réussite».

La semaine prochaine, il part en tournée dans tout le Québec pour colporter son message positiviste, «avec mon bâton de pèlerin, pour provoquer des initiatives nouvelles et donner des exemples de réussite». Un motivateur.

L'un de ses modèles s'appelle Louis Garneau, un fabricant de casques et de vêtements de vélo, qui a commencé avec «un vieux 6000 piastres que lui a prêtés sa grand-mère», qui a une usine aux États-Unis aujourd'hui et vend ses produits dans 16 pays d'Europe.

Il exhorte les Québécois à «s'investir eux-mêmes», à cesser de penser que l'État doit faire les choses à sa place.

D'autres ministres du gouvernement n'en disent pas moins.

Comme Gerald Tremblay, proclamant notre économie «en état d'urgence». Comme Daniel Johnson, disant aux Montréalais que eux seuls peuvent relancer leur ville.

Comme Lise Bacon, un certain soir devant les amis de Cité Libre, où il était «minuit moins cinq pour le Québec». Mme Bacon, blâmant les babyboomers pour leur égoïsme, invitait l'élite à se remobiliser.

Mais Yvon Picotte n'a pas fréquenté Harvard Business School comme le ministre de l'Industrie et le président du Conseil du Trésor, ni ne fraye avec les amis intellos de Cité Libre ou les économistes gourous à la mode.

Il dit comme ses collègues, sauf qu'il le dit le noeud de cravate défilé, le veston tombé et le cigare éteint entre les deux doigts.

«Je n'ai pas été élu pour faire plaisir à l'élite», disait le nouveau ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 1986. Picotte ne fait pas dans la dentelle. Il a traité les Témoins de Jéhovah un jour de «parasites de la société».

Il pense positif. Ses stages aux AA ont pu lui inculquer cette manière de voir. À des élèves de l'école secondaire L'Escale, à Louiseville, son bled natal, Picotte racontait récemment encore «l'enfer» dont il est sorti.

Et son inspiration demeure Robert Bourassa. Une photographie du premier ministre orne son bureau, ainsi qu'une citation de lui, gravée sur une plaque, et dont Picotte s'inspire jour après jour: «Un peuple économiquement faible peut toujours avoir un passé, mais il n'a pas d'avenir».

Autres informations en page A-5

INDEX

Les Actualités.....A2	Éditorial.....A8
Agenda culturel.....B7	Idées.....A9
Annonces classées.....B4	Le Monde.....B3
Avis publics.....B2	Montréal.....A3
Culture.....B8	Mots croisés.....B2
Découvertes.....B1	Politique.....A5
Économie.....A6	Les Sports.....B6



Météo
Nuageux
Max.: 14
Détails en B2

CULTURE

L'année du
saxophone
PAGE A-3



LES ACTUALITÉS

Jean-Paul II dit non
aux évêques du Québec
PAGE A-4

L'ÉCONOMIE

Le taux d'escompte poursuit
sa baisse: 5,23%
PAGE A-6

«La politique fait vieillir»



PHOTO JACQUES GRENIER

JEAN CHAREST dit être le candidat du renouveau, mais comme il admet aussi que «la politique fait vieillir», il s'est diligemment prêté à la traditionnelle séance de maquillage avant de participer à une entrevue sur les ondes de *MusiquePlus*, hier après-midi. Le ministre, qui assure pouvoir toujours l'emporter sur Kim Campbell, a profité de son passage à la télé pour dédier le clip «Amène pas ta gang», de Beau Dommage, à Jean Chrétien. Nos informations en page A-5.

Sang contaminé

La Cour rejette l'appel des hémophiles

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Les hémophiles séropositifs québécois voient sérieusement diminuer leur chance d'obtenir une indemnisation par la voie des tribunaux.

La Cour d'appel a rejeté la demande d'un hémophile d'exercer un recours collectif au nom des 160 hémophiles qui ont contracté le virus du sida après avoir utilisé des produits sanguins contaminés au début des années quatre-vingts.

La Cour d'appel a jugé que cet hémophile, Guy Godin, avait trop tardé à déposer sa demande de recours collectif et que ses délais pour exercer un recours civil étaient

dépassés. Ce faisant, la Cour d'appel est venue confirmer un jugement de la Cour supérieure du mois d'août dernier.

Jeune avocat montréalais, Me Godin était visiblement déçu, hier, de la décision des tribunaux.

«Les hémophiles méritent de l'aide», a-t-il dit au Devoir.

Contrairement à la Cour d'appel, Me Godin ne croit qu'il était trop tard pour s'adresser aux tribunaux.

Le Code civil prévoit un délai de trois ans pour exercer un recours civil «à partir du moment où il y a connaissance de la faute».

VOIR PAGE A-10: SANG

Le sorcier de Bill Clinton

Le métier de Paul Begala: remporter
des élections pour ses clients

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Pour l'ancien premier ministre Thatcher, les sorciers avaient nom Saatchi et Saatchi. De sa garde-robe, à sa coiffure, en passant par le placement de sa voix, ils avaient veillé à tout pour assurer sur du velours la réélection de la Dame de fer.

Le président Mitterrand avait appelé à son chevet le roi de la publicité française, Jacques Séguéla, inventeur du slogan «La Génération Mitterrand» et auparavant, sur un tout autre sujet, du non moins célèbre: «Un verre ça va; deux verres, bonjour les dégâts!» (pour une campagne de promotion de la sobriété).

Le président américain Bill Clinton avait retenu les services de la firme Carville and Begala (James Carville et Paul Begala) pour travailler dans son ombre pendant la campagne électorale, à modeler cette matière impalpable: son image publique. Invité dans le cadre des activités de la «Semaine de la Pub 1993» à participer à un débat sur le thème «Publicité et Pouvoir: une association taboue?», Paul Begala était hier à Montréal. Son métier: remporter des élections pour ses clients, en mettant sur

pied la meilleure organisation, en définissant la meilleure stratégie... et en restant délicieusement modeste après la victoire: «Les turfistes savent bien qui gagne une course. Quand ils parlent du gagnant du derby du Kentucky, ils ne nomment pas le jockey, mais le cheval qui a franchi la ligne en premier. Les électeurs américains voulaient vraiment voir ce gars-là (Clinton) devenir président. (...) On aurait pu travailler aussi dur pour un autre candidat et perdre.»

Ainsi donc, les hommes politiques ne sont pas les créatures des tout puissants conseillers en communication? «Non, pas du tout», assure M. Begala. «Disraeli disait qu'un leader doit bien se connaître, et c'est vraiment le cas avec Bill Clinton. Il connaissait ses points forts, ses capacités et il savait exactement ce qu'il voulait.»

Ainsi donc, les stratégies de la communication n'imposent pas toujours leur quatre volontés aux politiciens en campagne? «Assurément non», affirme M. Begala. Des exemples? Contre l'avis de ses conseillers en image,

VOIR PAGE A-10: SORCIER

Transferts d'hypothèques

Le Trust Général conteste la décision de la Cour

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Le Trust Général du Canada a décidé de contester en Cour d'appel, la décision prise par le juge Roland Durand de la Cour supérieure à l'effet qu'un emprunteur a le droit de rembourser le prêt hypothécaire contracté auprès de l'institution Primus en utilisant la somme empruntée auprès de l'institution Secondus.

Comme il se doit en pareille circonstance, le Trust Général n'a pas voulu expliquer les raisons l'ayant convaincu qu'il était juste d'aller en appel, comme il n'a évidemment pas été question d'identifier le ou les points sur lesquels cette institution financière entend appuyer sa cause.

Du fait que le Trust Général a décidé d'agir de la sorte, la conclusion du juge Durand, plus précisément l'effet de

VOIR PAGE A-10: TRUST

Présidence du Conseil des arts et des lettres du Québec

Claude Corbo fait faux bond

PAULE DES RIVIERES
LE DEVOIR

Il a dit non, puis il a dit oui, puis il a dit non. Indécis jusqu'à la dernière minute, le recteur de l'Université du Québec à Montréal, M. Claude Corbo, a finalement refusé la présidence du Conseil des arts et des lettres du Québec. Il vient de laisser tomber la ministre de la Culture, Mme Liza Frulla, moins de 72 heures avant la date prévue pour l'annonce de la composition du nouvel organisme d'appui aux arts.

Mme Liza Frulla avait prévu de convoquer une conférence de presse demain, afin d'y annoncer la composition de l'organisme. En commençant, bien entendu, par son président, seule des 13 personnes à travailler à temps plein pour le Conseil des arts et des lettres du Québec.

«M. Corbo avait manifesté son intérêt à devenir le pdg du Conseil des arts. Tout était organisé pour lui», expliquait, hier, la porte-parole de la ministre, Mme Frulla, qui s'était engagée publiquement à dévoiler les noms des membres du nouvel organisme à la mi-mai, trouve cette volte-face «regrettable».

Tous nos efforts afin de rejoindre M. Corbo ont été vains. «M. Corbo a invoqué des raisons personnelles que nous devons respecter», dit-on au ministère, sans toutefois cacher une déception certaine. Au cours des dernières semaines, la ministre de la Culture avait eu plusieurs conversations avec M. Corbo, afin de clarifier le

VOIR PAGE A-10: CONSEIL

L'exode est jugulé

Le Québec connaît sa plus
faible perte migratoire
en cinq ans

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La saignée, l'exode qu'a vécu le Québec à compter de 1976 est jugulé. Depuis cinq ans, le Québec a perdu 20 000 habitants au détriment des autres provinces, soit trois fois moins qu'entre 1981 et 1986.

Plus question de parler de dépeuplement massif, puisque la perte nette de population encaissée par le Québec en raison des départs vers d'autres lieux a continué à chuter depuis 1986.

Entre 1976 et 1981, le nombre des personnes ayant quitté le Québec avait excédé de 142 000 personnes celui des arrivées. De 1981 à 1986, la perte nette de population avait atteint plus de 60 000 personnes.

Les chiffres dévoilés hier par Statistique Canada révèlent donc une accalmie de ce côté, bien que le Québec perd toujours plus de résidents qu'il n'en gagne. Les départs du Québec se font essentiellement au profit de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Par ailleurs, c'est la Colombie-Britannique qui récolte la part du lion, plus de 238 175 personnes ayant décidé d'y déménager leurs pénates. Même si cette province de l'Ouest a perdu 112 000 de ces résidents entre 1986 et 1991, elle s'en tire rondement, avec un gain net de plus

VOIR PAGE A-10: EXODE

MONSIEUR LE MINISTRE,

ON NE RÉGLE RIEN EN IMPOSANT SA RÉGLE

Une fois de plus, le gouvernement du Québec veut renier sa parole en refusant de négocier avec ses employés et employées. Au lieu de s'asseoir avec nous, il veut imposer unilatéralement ses conditions. L'attitude du gouvernement montre bien qu'il n'a plus d'idées... Pas plus qu'il n'a de parole.

S'ATTAQUER À SES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS EST DEVENU UNE IDÉE FIXE

Déjà, en 1982, nous avons subi des coupures de salaire de 20 %. En 1991 et en 1992, nos concessions ont permis au gouvernement de réaliser des économies de plus d'un demi-milliard de dollars. Qu'est-ce que le gouvernement a fait de productif avec ces économies réalisées à nos dépens? Le déficit en est-il réduit pour autant?

L'IMPROVISATION EST AU POUVOIR

Ce gouvernement refuse de comprendre que la première règle d'une bonne gestion, c'est le dialogue. Son attitude a déjà commencé à provoquer une détérioration alarmante des services publics. Pensons seulement à l'engorgement des salles d'urgence dans les hôpitaux, au décrochage scolaire, aux services sociaux déficients... sans oublier les problèmes d'organisation qui se multiplient dans la fonction publique. En refusant de négocier, le gouvernement va créer un climat d'affrontement. Est-ce ainsi qu'il pense améliorer les choses?

MONSIEUR LE MINISTRE, IL EST URGENT D'AVOIR DE NOUVELLES IDÉES

Les employés et employées dont vous bafouez les droits sont les premiers à reconnaître qu'il faut du changement. Ils savent mieux que quiconque comment améliorer l'efficacité des services publics. Mais pour y arriver, il faut que le gouvernement accepte de négocier de bonne foi, afin de traiter de l'ensemble des problèmes qu'il est urgent de régler.

Les décrets et les lois spéciales sont inefficaces

SEUL LE DIALOGUE EST PRODUCTIF



LES EMPLOYÉES ET LES EMPLOYÉS
DES SERVICES PUBLICS



LE DEVOIR MONTREAL



EN BREF

14 JOURS DE PRISON POUR UN LIVRE PERDU

LE DEVOIR — Une résidente de Lachine, Mme Suzanne Poirier, s'est vue imposée hier 14 jours d'emprisonnement par le juge Yves Fournier, de la Cour municipale de Lachine, pour avoir perdu un livre de la bibliothèque municipale. A l'automne 1991, l'étudiante s'était présentée au comptoir avec quatre mois de retard pour payer l'amende des deux livres encore sa possession et pour rembourser le prix du troisième manquant. La bibliothèque a refusé de récupérer les livres et exigé une amende de 438\$. Les frais judiciaires ont grimpé ensuite à 900\$ et l'accusée n'a pas voulu se soumettre à 60 heures de travaux communautaires. Son avocat étudie la possibilité d'en appeler du jugement.

RETARD DANS LA PUBLICATION DES RÉSULTATS DES PARAMUNICIPALES

LE DEVOIR — Le conseiller mont-réalais indépendant Michel Prescott affirme que le Vérificateur général de la Ville refuse d'approuver les derniers états financiers des sociétés paramunicipales immobilières, qui surévaluent la valeur aux livres de leurs actifs. Selon lui, la Ville insisterait pour intégrer aux résultats de l'exercice financier terminé il y a plus de quatre mois les éléments du plan de sauvetage, qui n'est pas encore déposé devant le conseil municipal. Au centre de la controverse se retrouvent la Société de développement industriel (SODIM), la Société immobilière du patrimoine architectural (SIMPA) et la Société d'habitation et de développement (SHDM).

LA STL SIGNE AVEC SES CINQ SYNDICATS

LE DEVOIR — La Société de transport de la Ville de Laval et ses cinq syndicats ont signé hier leurs nouveaux contrats de travail échus depuis le 31 juillet dernier. L'entente prévoit un gel salarial pour les deux prochaines années. Pour la deuxième année, toutefois, le régime des assurances collectives et le fonds de pension seront bonifiés d'une valeur équivalente à 3 % de la masse salariale.

FORUM SUR L'AVENIR DES GARDERIES

LE DEVOIR — La Fédération des intervenantes en garderie (FIG), affiliée à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), a annoncé hier la tenue d'un Forum sur l'avenir des garderies à Montréal, l'automne prochain. L'organisme, qui défend l'option d'un réseau public de garderies rattaché au ministère de l'Éducation, s'oppose à l'intention gouvernementale de développer davantage le réseau privé. A l'occasion de la Semaine nationale des garderies, l'organisme a lancé un document intitulé Un parti-pris pour l'enfance et compte dresser un bilan de la situation québécoise à la veille des élections et de l'Année internationale de la famille.

CONCILIATION TERMINÉE CHEZ AIR ALLIANCE

LE DEVOIR — Le conciliateur, nommé par le ministre fédéral du Travail il y a quelques semaines dans le dossier des négociations entre Air Alliance et ses pilotes, a décidé de mettre fin à ce processus. M. André Courchesne déposera son rapport au plus tard dans deux semaines. Air Alliance, le principal transporteur régional au Québec, emploie près de 300 employés.

MONTREAL RAMASSE LES «GROS MORCEAUX»

LE DEVOIR — La Ville de Montréal procède aujourd'hui au ramassage annuel des «gros morceaux» tels les objets encombrants, vieux meubles, matelas, cuisinières, réfrigérateurs, etc. Dès 7 h ce matin, les équipes du service des Travaux publics procéderont à la cueillette à l'endroit habituel. La Ville incite le public à donner les objets récupérables à des organismes communautaires et à manipuler les appareils qui contiennent des gaz de chlorofluorocarbures (CFC) qui peuvent s'échapper dans l'atmosphère et ainsi endommager la couche d'ozone.

Secteur public

Les négociations entrent dans une nouvelle phase

LE DEVOIR ET
PRESSE CANADIENNE

Les négociations avec les employés du secteur public ont passé à une nouvelle vitesse hier, alors que les employés de l'État manifestaient dans différents lieux publics et que le ministre Daniel Johnson rencontrait la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ).

D'emblée le président du Conseil du Trésor a déclaré hier qu'il n'est pas question d'augmenter la masse d'argent disponible pour les 325 000 salariés du secteur public.

Le ministre Johnson a d'ailleurs fait inscrire un projet de loi qui sera déposé demain à l'Assemblée nationale. «Je cherche de bonne foi un terrain d'entente mais dans un cadre qui est contraignant. Le gouvernement a la responsabilité de faire respecter ce cadre rigide», a-t-il expliqué hier à Québec.

M. Johnson n'a pas voulu élaborer sur le contenu du projet de loi qu'il déposera, mais il est évident qu'il fixera les conditions de travail de ses employés. Les salaires seront vraisemblablement gelés jusqu'en juin 1995 et on imposera aux fonctionnaires des primes au rendement. Le projet de loi

doit être déposé cette semaine si on veut en faire l'adoption d'ici la fin juin, mais rien n'empêche évidemment de trouver un terrain d'entente avant son adoption finale.

Le ministre se dit prêt par ailleurs à négocier les autres questions, à revoir les aménagements de travail et certains avantages sociaux mais il entend également récupérer 171 millions de dollars auprès des syndicats.

M. Johnson a ajouté hier que «la situation financière de l'État ne permet pas d'augmenter la rémunération globale. Cela s'applique à tout le monde».

Tout au plus le président du Conseil du Trésor semble prêt à certains aménagements des conditions de travail, à condition que ces aménagements n'impliquent pas une hausse de la somme de 20 milliards \$ que coûtent déjà les salaires des employés publics.

M. Johnson a également averti qu'aucune catégorie d'employés du secteur public ne jouira d'avantages particuliers.

La présidente de la FIQ, Diane Lavallée, ainsi que son équipe, présentaient hier soir au ministre Johnson et à son collègue Marc-Yvan Côté un plan de négociation accélérée pour un nouveau contrat de travail avec les infirmières, et un porte-parole du ministre

Johnson a indiqué qu'on avait fait valoir le respect du cadre financier imposé, tout en se disant prêt à négocier.

De son côté, le Front commun intersyndical (CSN, FTQ, CEQ, Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec), organisait hier une série de piquets de grève sur l'heure du midi devant des établissements publics, et il manifestait devant le Conseil du Trésor en fin d'après-midi, pour faire valoir qu'on veut procéder à une vraie négociation, et non se faire imposer un règlement non-négocié.

De son côté la Centrale des professionnelles et professionnels de la santé, qui compte 7000 membres, rencontrait avant-hier les représentants du Conseil du Trésor pour lui soumettre une proposition de négociation intensive.

Le président de cette petite centrale, Jacques Paradis, croit qu'il est possible de négocier des questions relatives au dossier salarial des personnes diplômées collégiales, au perfectionnement des membres et à des projets d'aménagement des horaires de travail.

M. Paradis déclare avoir décelé «une certaine ouverture» auprès des responsables gouvernementaux.



Les employés du secteur public ont manifesté leur mécontentement, hier, dans différents lieux publics.

Festival de jazz

L'année du saxophone

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Le saxophone étant l'emblème de la quatorzième édition du Festival international de jazz de Montréal (FIJM), MM. Alain Simard et André Ménard, les organisateurs et fondateurs de cette kermesse musicale, ont dévoilé hier une programmation faisant écho aux diverses tendances qui activent la famille des souffleurs de la note bleue.

De fait, l'amateur aura le choix entre Scott Hamilton, Stanley Turrentine, Grover Washington Jr., Steve Coleman, Barney Wilen, le Dirty Dozen Brass Band, Gato Barbieri, Gerry Mulligan, le choeur de saxophonistes fondé par Odean Pope et, surtout, l'imense Johnny Griffin.

De tous les artistes ayant milité ardemment pour la diffusion du bebop depuis plus de trente ans, Johnny Griffin se distingue par la ténacité avec laquelle il tient en laisse la ligne hard-bop qu'il a adoptée alors qu'il était jeune adolescent dans le Chicago des années 40. En attendant sa prestation du 8 juillet, le sceptique aura tout loisir d'écouter Dance of Passion parue récemment sur étiquette Antilles.

Au cours de la conférence de presse, le grand manitou de la programmation de ce festival, André Ménard, a souligné qu'il souhaitait d'autant plus la présence de Griffin qu'il est le compositeur d'un des plus beaux thèmes du jazz. Le titre? The Cat. Et alors? Le chat sera le symbole de cette édition. En fait, c'est la première fois dans l'histoire de ce festival que «nous avons décidé qu'il y aurait un symbole.»

Des gros matous pleins de tendresse qui vont se présenter sur l'une des cinq scènes intérieures, il faut souligner, Griffin mis à part, la venue de l'étonnant Odean Pope Saxophone Choir. Dans le cadre de la série Jazz dans la nuit, qui cette année élira domicile à la Salle du Gesù, ce saxo ténor qu'apprécie particulièrement Max Roach, sera accompagné par huit saxophones.

Des autres saxos invités, on retiendra les noms de l'avant-gardiste Steve Coleman et du paradoxal Scott Hamilton, du «bluesieux» Stanley Turrentine et de l'élégant Barney Wilen. Et Gerry Mulligan? Après écoute de sa dernière production, sur étiquette GRP, on a eu le triste sentiment que sa veine s'était momentanément tarie.

Après les saxos, l'amateur aura intérêt à porter une attention soutenue à la programmation, très éclectique, que André Ménard et ses collaborateurs ont élaborée pour la série Pianissimo qui se tiendra également au Gesù.

Qu'on y songe: Abdullah Ibrahim alias Dollar Brand, le cubain Gonzalo Rubalcaba, le sublime, c'est le cas de le dire, Ray Bryant, le polyvalent Mulgrew Miller, le calme Enrico Pieranuzzi, l'étrange Henry Butler, le chaleureux Chucho Valdez et la moderne Geri Allen se produiront en solitaire. Question piano, on aura droit également à la présence de Randy Weston, mais dans le cadre d'un trio. Ce lui-là, on vous l'assure, il faut le retenir.

Nouveauté cette année, quelques-

uns des meilleurs représentants mont-réals du jazz et des musiques qui lui sont affiliées se produiront dans le cadre d'une série qui logera à la Salle multimédia du Musée d'art contemporain. Les pianistes Pierre St-Jak, Jean Beaudet et Denis Hébert, les guitaristes Tim Brady et André Duchesne, le saxophoniste Jean Derome et le vibraphoniste seront donc les porte-parole du jazz qui se fait de ce côté-ci de la frontière.

C'est au Spectrum que la série dite des rythmes logera cette année. Les noms? J.J. Cale en solo, Los Lobos, Kid Creole and The Coconuts, African Jazz Pioneers, Cheb Khaled, Arthur H., Tom Zé, un chanteur brésilien, Petru Gheorghe, un chanteur corse, et John Mayall, un bluesieux britannique-américain.

Tout ce beau monde mis à part, les artistes suivants seront de la fête: Lyle Mays, Mike Stern, Allan Holdsworth, Betty Carter, Dee Dee Bridgewater, Alain Caron, Ellis Marsalis et Marcus Roberts en duo, Sonny Greenwich avec Peter Leitch, Bobby McFerrin, et... le magnétique Quartet West de Charlie Haden.

Pour la soirée de clôture, André Ménard et Alain Simard ont convaincu Ginette Reno et Oliver Jones de s'associer pour un spectacle qui sera précédé par le dévoilement de l'identité de la formation ayant remporté le concours de jazz. Et si on a besoin de plus amples informations, on peut d'ores et déjà téléphoner au numéro: (514) 871-1881.

À la rescousse de la sépulture du fondateur de Montréal

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Le Comité historique de Maisonneuve veut voler à la rescousse de la sépulture du fondateur de Montréal, Paul Chomedey de Maisonneuve.

Dès l'été 1994, ce comité, formé notamment de représentants du Musée de la Pointe-à-Callière et de la Société historique de Montréal, aimerait envoyer des gens à Paris pour sauver la sépulture de Maisonneuve ou «ce qui en reste», a dit Denis Samson, président du comité.

Enterré à Paris, au cœur du Ve arrondissement, la sépulture de Maisonneuve se trouverait au sous-sol de la chapelle des Pères de la doctrine chrétienne qui a été détruite en 1930. Aujourd'hui, les fondations et les sépultures sont menacées par un projet de stationnement souterrain, a assuré M. Samson.

Le 20 avril 1993, le comité a écrit en haut lieu, directement au maire de Paris, Jacques Chirac. «Parce que le lieu de la sépulture se trouve actuellement menacé de destruction, nous nous permettons d'inter-

venir auprès de votre autorité afin que toutes les garanties administratives nous soient données», a écrit M. Samson. Garanties administratives que le permis de construction du stationnement ne soit pas émis, a-t-il précisé hier.

Une fois cette assurance accordée, le comité aimerait procéder à un sondage archéologique préliminaire. Paris pourrait émettre un permis à cet effet dès 1994.

Le comité a cependant besoin des Montréalais et de leurs dons. «Les Montréalais doivent sauver Maisonneuve», a affirmé M. Denis Samson, président du Comité.

Quelque 30 000\$ seraient nécessaires pour cette recherche, a-t-il précisé. «Nous ne voulons pas procéder à une fouille archéologique systématique. Un simple repérage suffit», a-t-il dit.

En se rendant à Paris, le comité veut s'assurer que la sépulture de Maisonneuve se trouve bien à cet endroit. «Des documents dont le testament de Maisonneuve tendent à démontrer que sa sépulture est bien là. Il faut maintenant s'en assurer», a-t-il dit.

Canadian
Labour Force
Development BoardLa Commission
canadienne de mise en
valeur de la main-d'œuvre

Agent(e) de liaison avec les groupes d'éducation et de formation

Sous la responsabilité du Directeur de la planification et des opérations, et en étroite collaboration avec les coprésidents du Conseil, l'agent(e) de liaison avec les groupes d'éducation et de formation est chargé(e) de mettre en place et d'entretenir les liaisons et les communications avec les organisations qui représentent le monde de l'éducation et de la formation au Canada.

Les candidat(e)s qualifié(e)s doivent bien connaître toutes les parties constituantes du monde de l'éducation et de la formation représentées au Comité des organisations nationales du monde de l'éducation. Il est essentiel également que les candidat(e)s connaissent à fond les questions de politiques touchant le monde de l'éducation et de la formation ainsi que le marché du travail au Canada.

Les candidat(e)s doivent posséder un diplôme de premier cycle ou une combinaison équivalente d'expérience et d'études, ainsi qu'un excellent esprit d'analyse. Il est indispensable que le(a) titulaire du poste puisse évoluer aisément dans un environnement multipartite et sache communiquer efficacement oralement et par écrit, de préférence dans les deux langues officielles.

Échelle de traitement: 50 000 \$ à 65 000 \$, selon les compétences et l'expérience. Organisation sans but lucratif, la CCMO offre d'agréables conditions de travail et souscrit à l'équité en matière d'emploi.

Si vous répondez aux exigences de ce poste, prière de faire parvenir votre C.V., d'ici le 29 mai, au

Directeur de la planification et des opérations
Commission canadienne
de mise en valeur de la main-d'oeuvre
23-66, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5H1



LE CRU 1993 des VOYAGES MALAVOY inc.

LES SOIRÉES EN MUSIQUE,
LES JOURNÉES EN SOLEIL
FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE
du 9 au 18 juillet 1993DE LA SUISSE À LA HONGRIE
du 4 au 19 septembre 1993LA FRANCE PAR LE SOMMET
du 17 septembre au 2 octobre 1993LA TURQUIE MONUMENTALE
du 1^{er} au 16 octobre 1993VOYAGES MALAVOY inc.
1255, Université, bur. 1106
Montréal H3B 3W7
Tél. : 861-2485 • Fax : 861-8292Architecture et cubisme :
colloque en l'honneur de Daniel Robbins

Activités publiques

Cinéma

Richard Becherer, de l'université Carnegie-Mellon,
présente six courts métrages, dont *Le Retour à la raison*
de Man Ray et *Entr'acte* de René Clair.

13 mai, 18 h à 19 h 30

Voci Speaking Architectur

Conférence de Daniel Libeskind, théoricien de l'architecture
et concepteur du nouveau bâtiment abritant
les collections d'art juif au musée de Berlin

14 mai, 18 h à 19 h 30

The State of the Question : Yesterday and Today

Conférence de Mary McLeod de l'université Columbia

15 mai, 16 h à 17 h 30

Théâtre Paul-Desmarais, Centre Canadien d'Architecture/
Canadian Centre for Architecture, 1920, rue Baile, Montréal
Nombre de sièges limité. Renseignements : (514) 939-7026Ce colloque reçoit l'appui de la fondation de la famille
J.W. McConnell ainsi que du Conseil des Arts du Canada.

• LES ACTUALITÉS •

Réforme des cégeps

Robillard ne fera pas d'ajustements à la pièce

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le projet de réforme des cégeps est plus qu'un vœu pieu et il faudra que ses détracteurs fassent preuve d'un sens de la conviction aigu pour que Québec ne change ses positions.

C'est en substance ce qu'a déclaré hier la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, lors du début des travaux de la commission étudiant le projet de loi sur la réforme des cégeps.

«Tout n'est pas coulé dans le béton, mais ce n'est pas un château de cartes», a imaginé la ministre, précisant que les propositions gouvernementales annoncées dans son projet n'étaient pas que de simples hypothèses.

La ministre a poursuivi sur cette lancée en disant que ses intentions étaient «fermes», et que des ajustements seraient apportés à la condi-

tion qu'on réussisse à la convaincre. Quant à cette deuxième consultation en six mois, dont plusieurs mettent en doute la validité, Mme Robillard se défend de tenir une commission pour la forme, une «commission bidon».

«Ce n'est pas une formalité», a-t-elle dit, parlant de cette étape consultative où défilent depuis hier plus d'une vingtaine d'organismes choisis dans le milieu de l'éducation.

La Fédération des cégeps a ouvert le bal hier en réitérant son appui au projet, malgré ses réticences face au peu de moyens donnés aux collèges pour la mettre en œuvre. «Pour y faire face, les collèges ont besoin minimalement de 19 millions\$ en quatre ans», a fait valoir M. Pierre Leduc, président de cette fédération.

Or, a-t-il déploré, le gouvernement envisage de sabrer le budget du réseau collégial de 20 millions\$ en 1993-94, au moment même où il lance sa fameuse réforme.



La ministre Lucienne Robillard se défend de tenir une commission parlementaire pour la forme.

Dans la même veine, le président de la CSN, M. Gérald Larose, a lui aussi dénoncé le fait que cette réforme soit inspirée par les orientations

du Conseil du Trésor davantage que des objectifs éducatifs. L'idée du ticket modérateur imposé aux étudiants accumulant trop d'échecs est aussi battue en brèche par la centrale qui préconise plutôt l'aide et l'encadrement pédagogique pour réduire le taux d'échec.

Cette pénalité pourrait plutôt avoir l'effet pervers d'allonger les études des étudiants, annulant du même coup les économies espérées par le gouvernement, souligne la CSN.

La centrale réitère son opposition farouche à l'élimination des cours d'éducation physique et propose que le nombre d'unités soit augmenté dans le bloc de la formation générale pour permettre le maintien de cette discipline.

Les chambres de commerce de Québec et du Montréal métropolitain ont quant à elles salué les projets de loi ministériels. Elles qui avaient mis de l'avant l'idée des pénalités aux étudiants en situation d'échec jugent la solution retenue

par la ministre efficace et réaliste.

Par contre, les représentants du milieu des affaires s'inquiètent des exigences accrues proposées pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). Selon M. Jacques Girard, de la chambre du commerce du Québec, il faut des mesures d'encadrement pour éviter que «cette louable initiative visant à accroître la réussite au cégep n'entraîne une hausse des abandons au secondaire».

Les chambres de commerce croient toujours que le financement des cégeps devrait être lié à leur performance. Une hypothèse qui n'a cependant pas été retenue dans le projet de réforme présenté par la ministre Robillard le 6 avril dernier.

La Commission de l'éducation doit entendre aujourd'hui les fédérations étudiantes, des syndicats d'enseignants, le Conseil du patronat, la Fédération des commissions scolaires du Québec et les professeurs d'éducateurs physiques.

L'accès au sacerdoce des femmes

Jean-Paul II dit non aux évêques québécois

STEPHANE
BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le Pape Jean-Paul II a récemment réaffirmé le traditionnel refus de l'Eglise catholique en ce qui concerne l'accès au sacerdoce des femmes devant les évêques québécois réunis à Rome pour leur visite quinquennale.

Cette nouvelle remontrance fait suite au dépôt, par les dignitaires, d'un ensemble de documents sur la vie de l'Eglise du Québec pour les années 1988-1993. Dans une lettre d'introduction au dossier et dont Le Devoir a obtenu copie, les évêques se plaignent en termes à peine voilés des positions de leur sainte mère l'Eglise.

Les hommes de robe sont arrivés au Vatican le 25 avril et y demeureront jusqu'au 17 mai prochain. La visite dite «ad limina» a traditionnellement lieu tous les cinq ans afin d'y échanger avec le Saint-Père et ses proches collaborateurs sur la situation des diocèses et de l'Eglise nationale dans son ensemble.

La lettre au «Très Saint Père» est signée par Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-Longueuil, président de la Conférence des évêques du Québec. Après un bref rappel des conséquences de la sécularisation croissante de la société québécoise, depuis une trentaine d'années, Mgr Hubert parle d'une «situation inconfortable» dans l'Eglise.

«Cette culture (la culture nord-américaine), écrit-il, donne tant de place aux droits de la personne et à l'égalité des femmes et des hommes dans la société que le discours de l'Eglise sur la place et le rôle des femmes dans la communauté chrétienne apparaît déphasée par rapport à la réalité vécue. Comme évêques, nous connaissons une situation inconfortable car nous tenons à vivre la double solidarité d'être unis aux responsables de l'Eglise universelle et d'être accueillants à ce qui est positif et germe d'avenir dans la vie de notre peuple.»

Les vocations se font rares et les femmes doivent souvent prendre la relève dans les fonctions habituellement réservées aux hommes. Dans le *Rapport statistique de l'Eglise catholique du Canada* pour l'année 1991-1992, rendu public récemment, les évêques révélaient que 70 des 1852 paroisses du Québec étaient déjà dirigées par des religieuses.

Dans sa réponse, le Pape s'est contenté de rappeler les positions officielles de son institution. Tout d'abord, le grand patron de l'Eglise parle de «l'état de vie et la personne des ministres ordonnés» et se réclame du divin pour justifier ses positions. Il écrit que «L'Eglise-Epouse est fidèle à son seigneur en appelant au sacerdoce des hommes destinés à être personnellement, par un don total et plénier des signes du Fils de Dieu incarné.»

Ensuite, le «Santo Padre» parle des femmes, en citant des extraits de la déclaration *Inter in signis* du 15 octobre 1976. «Elle (l'Eglise) n'éprouve pour autant, vous le savez bien, aucune réticence à l'égard des femmes: même si elle «ne se considère pas autorisée à admettre les femmes à l'ordination sacerdotale», elle reconnaît la grande importance de leur participation à la vie des communautés, notamment par l'exercice de responsabilités significatives, comme celles dont vous les chargez de plus en plus fréquemment, avec une confiance bien normale et dans le respect de la mission respective de l'homme et de la femme.»

En clair, le Pape accepte que les femmes puissent continuer à jouer certains rôles dans l'Eglise. Le nouveau code du droit canon permet d'ailleurs l'émergence d'équipes mixtes de pastorales dans lesquelles ont voit des femmes, mais aussi des laïcs et des couples porter ensemble et conjointement avec un prêtre la responsabilité d'une paroisse. Par contre, le Pape ne déroge pas du droit canon: «Seul un homme baptisé reçoit valablement l'ordination sacrée.» (can. 1024)

Une fête pour Lisette Morin

LE DEVOIR

Aujourd'hui, le Club de presse du Bas Saint-Laurent célèbre ses trente ans d'existence. Pour souligner l'anniversaire, les journalistes rimouskois ont décidé de fêter celle qui incarne le plus la continuité et la fidélité de la presse régionale dans l'est du Québec, Mme Lisette Morin, qui a présidé à trois reprises ce club dont elle a été de la fondation en 1963.

Mme Lisette Morin, la grande figure de la presse à Rimouski, qui a longtemps dirigé l'hebdomadaire *Le Progrès du golfe*, puis le *Progrès-Echo*, est aussi connue des lecteurs du DEVOIR où elle tient un feuilleton littéraire depuis près de 10 ans.

Le DEVOIR se joint aux confrères de Rimouski pour lui tirer son chapeau, et lui souhaiter une bonne continuation.



ROBIC

DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H3Y 3K2
Tél. (514) 845-7874 Tél. (514) 845-8444
La maîtrise des intangibles

EN BREF

CAMPBELL NE VEUT PAS DE DEUXIÈME TOUR

Ottawa (PC) — Dans l'intérêt de l'unité du parti, la ministre de la Défense nationale, Kim Campbell, souhaite remporter la course à la direction du Parti conservateur au premier tour de scrutin. «Étant donné qu'une élection sera déclenchée très rapidement après la fin du congrès conservateur, je crois qu'il serait bon d'avoir une victoire au premier tour. Il en va de l'unité du parti», a-t-elle souligné, hier, aux journalistes. Mme Campbell s'est dite très satisfaite des appuis recueillis jusqu'ici auprès des députés élus. Mais la bataille est loin d'être gagnée, a-t-elle reconnu au cours d'une réunion publique du caucus national. «Il faut gagner l'appui des députés incertains, consolider l'appui de mes députés et songer au deuxième tour de scrutin», a-t-elle précisé. Au cours des prochaines semaines, son équipe tentera d'ailleurs de sonder le puits des députés au deuxième tour de scrutin. «S'il y a un deuxième tour, il faut que nous ayons une stratégie», a-t-elle souligné.

AGRESSIONS: UNE LOI INSTITUANT UN CLIMAT DE «PANIQUE MORALE»

Ottawa (PC) — Une loi adoptée il y a cinq ans pour faciliter le témoignage des enfants victimes d'agressions sexuelles est en train d'instituer un climat de «panique morale» qui compromet le droit des accusés à un procès équitable, affirme un groupe d'avocats criminalistes. «À l'heure actuelle, nous traitons un accusé dans une affaire d'agression sexuelle d'enfant sur le même pied que quelqu'un qui aurait été accusé d'espionnage pendant la guerre. L'histoire est remplie de ces exemples de gens qu'on a accusés à partir d'une preuve extrêmement mince en temps de crise nationale», a déclaré à Ottawa Me Bob Wakefield, un des responsables de l'Association des avocats criminalistes de l'Ontario. «Cela a entraîné beaucoup d'injustices, à cause du climat d'hystérie, de panique morale de l'époque», a-t-il poursuivi devant le comité parlementaire de la Justice. Le comité révisait actuellement la législation qui a modifié les exigences de la preuve requise dans les cas d'enfants victimes d'agressions sexuelles, afin d'assurer le succès d'un plus grand nombre de poursuites et de mieux protéger les victimes.

DES MÉLANGES À MUFFIN DANGEREUX POUR LA SANTÉ

Toronto (PC) — La compagnie Robin Hood a annoncé hier qu'elle procédait au rappel de tous ses mélanges à muffin au gruau à faible teneur en gras parce qu'ils pourraient représenter un danger pour les personnes allergiques aux noix. Robin Hood a révélé hier par voie de communiqué que ces mélanges contenaient des fragments de noix dont la présence n'avait pas été inscrite sur la liste d'ingrédients apparaissant sur l'emballage du produit. La compagnie a affirmé qu'elle avait entrepris de faire retirer les mélanges des étalages des magasins et des entrepôts. Ces mélanges ne présentent aucun danger pour les personnes qui ne sont pas allergiques aux noix.

PHOTOGRAPHIES CONTROVERSÉES

Ottawa (PC) — Des dirigeants de syndicats, y compris l'Alliance de la fonction publique du Canada, font campagne pour obliger le quotidien *Ottawa Sun* à abandonner sa «Sunshine girl», une photo publiée chaque jour montrant une jeune femme, généralement court vêtue. Les syndicats disent que ces photographies quotidiennes incitent à la violence contre les femmes. Le rédacteur en chef du *Ottawa Sun*, Rick Van Sickle, affirme que la décision de retirer ou non la photo controversée ne dépend pas de son journal. Si une décision devait être prise, elle le serait au niveau de la direction de la chaîne de journaux Sun, a-t-il dit. La chaîne est contrôlée par Maclean Hunter.

LES AUTOCHTONES, OBLIGÉS DE VIVRE EN MARGE DE LA SOCIÉTÉ?

Ottawa (PC) — Selon deux associations nationales autochtones, le gouvernement fédéral oblige les autochtones demeurant hors réserve à vivre en marge de la société. Cet avis est partagé par le Conseil des autochtones du Canada et le Conseil national des Métis, qui représentent la moitié de autochtones du pays. Tous deux tenaient hier des conférences de presse visant à dénoncer certaines restrictions budgétaires affectant leurs membres. Le vice-président du Conseil des autochtones, Phil Fraser, soutient que le gouvernement néglige les autochtones qui n'habitent pas sur les réserves. Il va jusqu'à dire que son manque de volonté d'aider les autochtones habitant hors réserve confine à une forme d'apartheid.

Québec bon premier au palmarès de la persévérance scolaire

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

C'est dans la région de Québec que les jeunes du secondaire ont obtenu le plus fort taux de diplomation en 1991-1992, selon les derniers indicateurs publiés par le ministère de l'Éducation du Québec.

Au palmarès de la persévérance scolaire, la région de Québec est par ailleurs suivie de près par celle de Chaudière-Appalaches et de Montréal-Centre.

Selon les statistiques du ministère, la région de Québec présentait en 1991-1992 un taux de diplomation de 79,3%, la région administrative de Chaudière-Appalaches comptait 73% de diplômés parmi ses inscrits, tandis que la région de Montréal-Centre, qui était au deuxième rang en 1990-1991, comptait l'année suivante un taux de diplomation de 70,8%.

En plus d'obtenir le premier rang, en

ce qui a trait à la persévérance scolaire, la région de Québec est celle qui a enregistré, en 1991-1992, la hausse du taux de diplomation la plus importante, comparativement à l'année précédente.

Par ailleurs, toujours selon le rapport du ministère, le Nord du Québec se démarque comme étant la région administrative la moins performante de la province, pour ce qui est de la persévérance scolaire, avec un taux de diplomation de 42,6%.

Egalement, l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais, et les Laurentides, sont en queue de palmarès avec des taux de diplomation respectifs de 57%, de 57,4%, et de 57,7%.

Dans l'ensemble du Québec, le taux de diplomation moyen en 1990-1991, était de 67,8%.

Pour ce qui est de l'écart de performance entre les filles et les garçons, le rapport signale que les disparités dans la progression scolaire se manifestent très tôt dans le cheminement scolaire

des élèves.

En effet, le pourcentage de garçons qui accusent un retard scolaire à la fin du primaire, est supérieur de dix points à celui des filles, depuis 1980-1981.

L'écart avec les filles s'accroît au cours du secondaire.

«Finalement, disent les auteurs du rapport, le retard est tel que les garçons décrochent ou passent au secteur des adultes parce qu'ils ont accumulé trop de retard et se sentent mal à l'aise au secteur des jeunes».

En effet, poursuivent-ils, le taux d'accès des filles en cinquième secondaire, qui est de 79%, équivaut au taux d'accès des garçons en quatrième secondaire.

Les auteurs concluent donc que les garçons ressentent plus fortement que les filles le rattrapage des exigences scolaires, soit l'établissement de la note de passage à 60% plutôt qu'à 50%.

Enfin, les indicateurs du ministère relèvent également qu'en 1981-1982, la dépense par élève du Québec dépassait de 27% celle de l'Ontario et de 19% celle des États-Unis.

En 1991-1992, poursuivent-ils, la dépense par élève du Québec était inférieure de 11% à la dépense par élève de l'Ontario, et de 12% à celle des États-Unis.



Montréal sourit aux touristes.
Dites-leur Bonjour!

Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

INVITATION

Madame Louise Champagne, auteure de *Chroniques du métro*, sera heureuse de vous rencontrer à la librairie Le Parchemin et de dédicacer son recueil paru aux éditions Triptyque:

► le jeudi 13 mai, entre 16h30 et 18h30
► le vendredi 14 mai, entre 16h30 et 18h30

Chroniques du métro, un accueil chaleureux

le Parchemin

Mezzanine, station Berri-Uqam, Montréal — 845-5245 — Librairie agréée

Des littératures d'expression française

IMPORTÉES

de l'Acadie de l'Ontario des Prairies

riches
uniques
exotiques

LE DEVOIR En collaboration avec le quotidien Le Devoir

LIBRAIRIES PARTICIPANTES :

• Librairie Agence du livre
• Librairie Champigny
• Librairie Demarc (Fleury)
• Librairie Papeterie Dimension
• Librairie Ducharme
• Librairie Flammarion (Brossard)
• Librairie Flammarion (Laurier)
• Librairie Le Fureteur
• Librairie du Square

LE DEVOIR

POLITIQUE

Charest vit d'espoir

JEAN DION
LE DEVOIR

Peut-être parce que ses troupes et lui en auront grand besoin d'ici au congrès au leadership conservateur du 13 juin, Jean Charest a beaucoup, beaucoup parlé d'espoir, hier.

Se disant toujours persuadé que, comme dans la fable, «la tortue» franchira le fil d'arrivée bonne première, M. Charest a tenu un discours qui n'était pas sans rappeler le style des grands élan de Bill Clinton, lors d'une rencontre avec une cinquantaine de ses supporters de Montréal. Il les a notamment prévenus de «se préparer pour la plus grande aventure que nous ayons vécue ces dernières années au Canada».

Il a ajouté que «ce qui me donne le plus confiance dans cette course, c'est que les Canadiens et les Québécois sont prêts à un certain nombre de sacrifices. Mais ils recherchent une chose: des gens qui sont engagés, qui ont une vision claire de là où le pays doit aller, qui ont des idées et qui vont aussi proposer une grande dose d'espoir pour l'avenir».

Pour le ministre, il s'agit d'incarner «un espoir nouveau, un espoir qui va nous permettre, sur le plan économique, d'offrir davantage de prospérité. Un espoir qui va faire en sorte que notre société, en commençant par le gouvernement fédéral lui-même, mettra l'accent sur les vraies valeurs de la société canadienne. Et je veux représenter ces valeurs, qui sont le travail, la participation et la contribution de

nos citoyens.»

Par la suite, participant à une émission diffusée sur les ondes de MusiquePlus, M. Charest a poursuivi dans la même veine en faisant de ce thème la clé de voûte de son éventuelle politique en matière de jeunesse. Il est allé jusqu'à choisir le clip *Hope of Deliverance*, de Paul McCartney, pour illustrer «ce qui pourrait arriver le 13 juin».

Durant cette heure d'entrevue, le ministre a été amené à aborder différents éléments de son programme, mais aussi de sa vie personnelle. En réponse à un auditeur, il a ainsi réitéré son opposition à la décriminalisation des drogues douces. Il a également précisé que, étant donné l'état des finances publiques, le secteur de la culture ne verrait pas son budget augmenter au cours des prochaines années.

Accompagné de son épouse Michèle Dionne, Jean Charest a par ailleurs confié se sentir «très coupable» de ce que le rythme d'une course au leadership l'empêche de voir plus souvent ses trois enfants.

Mais le ministre avait également réservé quelques flèches pour sa rivale Kim Campbell, qui soutenait hier matin qu'une victoire au premier tour de scrutin — la sienne — serait bonne pour l'unité du Parti conservateur.

«Ça illustre un peu l'attitude du camp de Mme Campbell des débuts

LA COURSE
AU LEADERSHIP
CONSERVATEUR



PHOTO JACQUES GRÉNIER

De passage à Montréal, le candidat Jean Charest a lancé un message d'espoir à ses partisans.

de la campagne, a-t-il noté en point de presse. Ils s'objectent évidemment à ce que quelqu'un conteste le leadership. C'est comme s'il était illégitime pour quelqu'un d'autre de se présenter avec des idées. Moi, dès le début, je n'ai jamais cru à un couronnement. Et je ne pense pas qu'en réclamant un couronnement à ce moment-ci de la course, ça va la rendre plus attrayante pour les délégués.»

Poursuivant son opération charme

auprès des nombreux indécis, M. Charest a ajouté: «Si j'étais un délégué, de me faire prendre pour acquis de cette façon-là, ça me forcerait à me poser des questions. Je ne pense pas que les gens tomberont dans ce panneau-là.»

Le ministre a enfin tenu à atténuer les effets de l'appui de son collègue Michael Wilson au camp Campbell, rappelant que trois autres membres du cabinet — McKnight, Vézina, McDougall — s'étaient rangés derrière

lui récemment.

«Il paraît que M. Wilson l'a fait sur la base de la continuité. Or notre campagne est fondée sur le changement, sur un changement d'orientation de notre gouvernement pour ce qui est des politiques qui touchent aux personnes.»

Il y aura donc, affirme-t-il, un deuxième tour de scrutin au congrès. Et, «dans cette mesure, on est là où on veut être à ce moment-ci.»

LE GROUPE

PROMEDIA



planification stratégique • communication interne • communication financière • rédaction

relations de presse • organisation d'événements • gestion de crise • formation de porte-parole • animation

recherche • production d'imprimés et de documents audiovisuels • service d'achat médias

Promedia



Je vous présente une équipe avec laquelle je partage une véritable passion : la communication.

Chaque membre de cette équipe apporte une contribution riche d'une expérience variée dans le monde de la stratégie, du message, de l'organisation, des idées, des mots et des images. Ensemble nous nous taillons une place parmi les firmes de relations publiques grâce aux nombreux défis que nous relevons avec une clientèle qui nous aime pour ce que nous sommes : efficaces, disponibles et créateurs.

Le Président,

Michel Fréchette

Michel Fréchette

Pour recevoir notre brochure ou rencontrer notre équipe : (514) 273-5668

1280, AVENUE BERNARD OUEST, BUREAU 200, OUTREMONT (QUÉBEC) H2V 1V9
TÉLÉPHONE (514) 273-5668 TÉLÉCOPIEUR (514) 273-2284

RELATIONS PUBLIQUES

Développement régional

Picotte veut réduire la bureaucratie

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Si Yvon Picotte a dénoncé, la semaine passée, le défaitisme et le manque d'ardeur des Québécois à développer leur coin de pays, il admet aujourd'hui, en entrevue au DEVOIR, que la lourde bureaucratie gouvernementale est aussi pour quelque chose dans ce qu'il appelle «la faillite du système».

C'est pourquoi il va proposer prochainement au gouvernement de réduire les normes des différents programmes d'aide au développement régional, dont il est responsable, à leur plus simple expression.

Il lance entre autres l'idée même de «forcer les pouvoirs publics» à donner une réponse à un promoteur au plus tard 30 jours après le dépôt d'un projet.

C'est «une idée que je lance: le net 30 jours», dit-il. «Si au bout de 30 jours, le gouvernement ne donne pas de ses nouvelles, une région devrait se sentir autorisée à aller de l'avant.»

Aujourd'hui, dit-il, «il y a trop d'étapes à traverser» pour un promoteur, à qui on demande «une étude de faisabilité, une étude pour ci, pour ça». Des études «inutiles la plupart du temps et qui ajoutent des coûts au projet».

De sorte qu'au bout de trois mois, le promoteur est sans nouvelles, il «perd la flamme, se décourage, et se dit qu'il a d'autre chose à faire qu'à zigonner».

«Je pense que la bureaucratie décourage les gens à mettre en marche des projets», dit-il.

M. Picotte réalise que le modèle bureaucratique, qu'il récuse, des conseils régionaux de développement, qui sont en train de se mettre en place dans les régions dans la foulée de la réforme du développement régional, veulent le reproduire.

Certains d'entre eux «se donnent des normes plus sévères que les nôtres» et restreignent, par exemple, à certains types d'entreprises ou d'organismes, des programmes de soutien qui devraient être ouverts à tous.

«Si on décentralise, c'est pour éliminer toutes les tracasseries administratives. Il ne faut pas qu'en région quelqu'un décide de se constituer un petit pouvoir hors duquel point de salut».

M. Picotte croit cette décentralisation inéluctable. «Les pouvoirs publics sont trop éloignés des citoyens».

Le ministre constate d'ailleurs que là où un gouvernement a bâti quelque chose sans que le projet ne soit issu du milieu concerné, ça n'a pas duré. «Là où on a construit une arène en leur donnant les clés, ils n'ont plus personne aujourd'hui à y faire patiner et veulent la transformer en entrepôt frigorifique».

Mais pour que le pouvoir local s'exerce, il faut que les gens présentent des projets. Ce qui n'est pas toujours le cas. Au 31 mars, 66% seulement des sommes prévues à l'entente Québec-Canada sur le développement régional de 820 millions\$ avaient été engagées, 34% effectivement dépensées.

M. Picotte le déplore. Il trouve que les Québécois manquent d'imagination et de confiance en eux. «Partout où on passe, on n'entend parler que de récession. Il faut savoir changer la machine de bord». Les gens sont trop pessimistes. «On a le syndrome du «ch'pas capable et ça marchera p'tête ben pas»; et on trouve toujours quelqu'un dans notre paroisse pour nous dire qu'on rêve en couleur. On manque de goût du risque».

Le ministre croit que beaucoup de Québécois sont encore trop «nostalgiques» de l'époque d'avant la mondialisation des marchés.

«Si les gens ne changent pas profondément, dit-il, ils vont tous crever. Ils ont beau épargner un fonds de pension. Mais si les jeunes ne se mettent pas à travailler, ils ne vont pas pouvoir en profiter».

Six mois pour modifier la loi 178

Ottawa (PC) - L'ONU espère que le gouvernement du Québec modifiera la loi 178 sur l'affichage d'ici six mois, indique le compte-rendu final de la décision du Comité des droits de l'homme.

«Le Comité souhaiterait que l'État partie (le Québec) l'informe dans un délai de six mois de toutes mesures pertinentes qu'il aura prises à la suite des constatations du comité», précise le rapport de l'ONU.

Dans son verdict daté du 5 mai dernier, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a statué que la loi 178 sur l'affichage au Québec viole la liberté d'expression des individus, enfreignant ainsi le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

	XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN
	↓	↑	↑	↓
9	-4,69 1868,84	+1,79 3.780,32	+25,47 3468,75	-0,27 78,47

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Tassé

514 879-2100

Obligations municipales 5 ans / 7,50%

Tassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilières

Depuis 1987

Avant même les audiences publiques

Bell et le CRTC ont entamé le débat

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Avant même que l'audience publique du CRTC sur les hausses des tarifs locaux de Bell Canada ne s'ouvre, le président de la compagnie de téléphone, Robert Kearney, et le président du CRTC, Keith Spicer, ont déjà commencé à se crêper le chignon dans un échange épistolaire mordant.

Accusant le CRTC de se traîner les pieds, M. Kearney ouvre les hostilités dans sa lettre du 6 avril dernier où il se plaint «de la façon dont le processus réglementaire évolue ou plutôt, n'évolue pas».

Selon M. Kearney, «il n'y a eu aucun changement substantiel dans le ton, le poids et le rythme de la réglementation» depuis que le CRTC a décidé en juin 1992 d'ouvrir les vannes de la concurrence dans la téléphonie interurbaine. Le CRTC n'a pas encore répondu à plusieurs requêtes que Bell a présentées depuis lors, dont l'abandon aux clients du câblage intérieur, un programme de récompenses destinées à la clientèle et l'introduction du nouveau service IMPAC, tandis que d'autres demandes ont été étudiées dans des délais trop longs, soutient le président de Bell.

Le Conseil n'a pas suffisamment accordé d'autorisations temporaires de nouveaux services, sujettes à révision, et quant il l'a fait, cela a pris trop de temps, aux dires de M. Kearney, qui se demande «s'il est dans l'intention du Conseil de continuer dans les faits à retarder ses décisions».

Soulignant l'«immense sens de l'urgence» que manifeste Bell devant les nouveaux besoins de ses clients, M. Kearney décrit comme «une moquerie de notre promesse commune d'offrir des services au bon moment et au bon prix à nos clients» les audiences publiques touchant l'introduction de nouveaux services. «Quand je parle de divergence (*mismatch*) dans le rythme et le sens de l'urgence, je ne parle pas de différences mineures», ajoute M. Kearney.

Dans une réponse caustique envoyée le 23 avril, le président du CRTC Keith Spicer s'en prend à l'argumentation de M. Kearney, se surprenant que ce dernier laisse entendre que le Conseil soit «présentement engagé dans une lutte contre les forces associées aux besoins des clients, au libre marché et aux nouvelles technologies».

«Contrairement aux allégations du président de Bell, le CRTC a accordé, sur les 21 requêtes présentées par la compagnie, 15 décisions finales ou intérimaires dans des délais moyens de 14 jours ouvrables, signale M. Spicer. Dans les cas où le CRTC n'a pas encore arrêté sa décision, M. Spicer évoque la pauvre qualité de l'information fournie par Bell ou encore le manque d'arguments suffisamment persuasifs. «En résumé, les faits contredisent simplement vos allégations de délais réglementaires indus», soutient le président du CRTC.

Quelques jours plus tard, M. Kearney réplique à M. Spicer dans une longue lettre, soulignant notamment que «le processus réglementaire doit renverser l'actuel fardeau de la preuve contre l'innovation».

Enfin, le 4 mai, M. Bud Sherman, vice-président du CRTC, en l'absence de M. Spicer, répond à M. Kearney et clôt la discussion. «Je suggère qu'aucun objet utile ne peut être accompli en continuant la présente ronde de correspondance sur le sujet entre nos deux bureaux. Le Conseil a déjà été pleinement mis au courant des doléances perçues de Bell Canada.»

EN BREF

CASCADES PAPERBOARD AFFICHE UN DÉFICIT

Cascades Paperboard International a, pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1993, affiché une perte nette consolidée de 5,2 millions\$, soit 13 cents par action, et un chiffre d'affaires consolidé de 233,5 millions\$, comparé à un bénéfice net consolidé de 443 000\$, soit 2 cents par action, et un chiffre d'affaires consolidé de 111 millions\$ pour la même période de 1992. La marge brute d'autofinancement consolidée, pour la période terminée le 31 mars 1993, est de 4,6 millions\$, (8 cents par action), comparée à 5 millions\$ (19 cents par action) en 1992. Clinton revient sur deux de ses projets de réforme fiscale

ÉMISSION DE 300 MILLIONS DU CN

Après plus d'une décennie d'absence, Canadian National retourne sur le marché américain avec une émission de 300 millions\$ US. Cette émission comprend 150 millions\$ US de billets à dix ans portant intérêt au taux annuel de 6,625%, et 150 millions\$ US de débentures à 30 ans à taux annuel de 7,625%. Salomon Brothers agit à titre de preneur ferme pour cette émission.

DOMTAR SIGNE EN BEAUCE

Domtar et le Syndicat des travailleurs forestiers de la Beauce ont signé, le 5 mai, un mémoire d'entente qui renouvelle leur convention collective pour six ans. Les parties ont voulu de cette façon démontrer qu'elles tiennent à maintenir le climat de travail harmonieux qui existe déjà, en plus d'améliorer encore davantage, dans une perspective à long terme, la relation de confiance qui s'est développée entre les différents partenaires. Les exploitations forestières de Domtar en Beauce emploient une trentaine de personnes.

CLINTON RECULE SUR LES IMPÔTS

Chicago (AFP) — L'administration Clinton a accepté d'abandonner, devant l'opposition du Congrès, son projet d'incitation fiscale à l'investissement et va proposer une augmentation moins importante de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, a indiqué hier un responsable gouvernemental. La Maison Blanche négocie actuellement avec le Congrès un compromis qui ferait passer le taux d'imposition sur les sociétés de 34% actuellement à une fourchette entre 35 et 35,5%, selon ce responsable qui a requis l'anonymat. M. Bill Clinton avait proposé initialement de relever le taux à 36%. Il avait également envisagé des réductions d'impôts en faveur des petites et moyennes entreprises qui investiraient dans de nouveaux équipements.

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

À moins d'une forte reprise de l'économie cette année au Canada, ce qu'il ne prévoit pas, le Groupe SNC-Lavalin pourrait devoir réduire encore son personnel, même si l'obtention de contrats internationaux connaît une croissance exceptionnelle. M. Guy Saint-Pierre, président et chef de la direction l'a clairement laissé entendre hier aux actionnaires réunis pour l'assemblée générale annuelle, en expliquant qu'il fallait maintenir les mesures de la rationalisation pour atteindre les objectifs de rentabilité.

«Le Groupe SNC est à la croisée des chemins», a lancé le président dès la première phrase de son discours. Une fois qu'il aura retrouvé la rentabilité souhaitée, le groupe songera à de nouvelles alliances, à de nouveaux actionnaires, de manière à s'assurer une présence dans des pays où les marchés lui seraient fermés sans le lien avec certains partenaires.

Le Groupe SNC-Lavalin (l'ajout de Lavalin au nom officiel a été voté par les actionnaires hier) a vu son bénéfice net qui était de 4,2 millions\$ en 1991 passer à 9,3 millions\$ l'an passé, ce qui a donné néanmoins un rendement de seulement 6% sur l'avoir des actionnaires, acceptable en récession, selon M. Saint-Pierre, mais «bien en deca des objectifs». Chez SNC-Lavalin, on vise un rendement de 4% supérieur au taux d'intérêt payé sur les obligations à long terme. Avec un tel critère, le groupe aurait dû atteindre un rendement de 11,5% en 1992.

La direction va donc travailler à atteindre ce niveau au cours des prochains exercices. La rentabilité demeure la première priorité, quitte à laisser passer certains contrats trop peu rentables qu'on aurait autrement acceptés pour préserver des emplois. Cette attitude s'appuie sur le raisonnement que la rentabilité est la meilleure façon de préserver la majorité des emplois créés par le Groupe.

Actuellement, SNC-Lavalin compte 5840 employés, dont 4831 dans le secteur de l'ingénierie. Pas moins de 900 emplois ont été éliminés depuis un an, alors qu'un en-

Groupe SNC inc.

Secteur: Génie et construction.

Siège social: Montréal

Employés: 5840

Finances:

Revenus: 1992: 747,1 millions \$

1991: 580,8 millions \$

Revenus nets:

1992: 9,3 millions \$

1991: 4,2 millions \$

semble de mesures de rationalisation ont conduit à une gestion unifiée. «Nous pouvons maintenant compter sur une organisation plus souple, plus efficace et moins onéreuse», a mentionné le président.

Cette austerité a graduellement eu un effet favorable sur les résultats financiers, une tendance qui s'est poursuivie dans le premier trimestre de cette année, avec un bénéfice net de 2,4 millions\$, soit 17 cents par action, comparativement à 91 000\$ ou 1 cent par action dans le trimestre correspondant de 1992. Les trois secteurs d'activité ont amélioré leur rentabilité, grâce à une diminution de 13% des frais fixes.

Au fait, une hausse du dividende de 5 cents par action a été décrétée hier par le conseil d'administration, qui compte quatre nouveaux membres, dont M. William Mackenzie Turner à la présidence, en remplacement de M. Jean-Paul Gourdeau.

C'est la première fois que cette société a un président du conseil choisi à l'extérieur du personnel, ce qui est voulu, selon M. Saint-Pierre, pour établir un contre-poids et rassurer les actionnaires en leur faisant comprendre que le conseil défend leurs intérêts et pas seulement ceux des employés.

Ainsi donc, c'est la stagnation économique au Canada qui a incité SNC-Lavalin à mettre l'accent sur les marchés extérieurs, ce qui explique que les revenus provenant du marché international ont atteint 39,7% en 1992, soit 74 projets dans 37 pays, en

hausse de 80% par rapport à 1991. La croissance se poursuit, puisqu'il y a dans le carnet de commandes international 180 projets dans 75 pays, ce qui contribuera à près de 50% des revenus dans l'ingénierie qui seront cette année de 1,2 milliard\$, en comparaison de 400 millions\$ l'an passé.

Toutefois, il y a eu de grands changements dans la pratique de l'ingénierie depuis une vingtaine d'années, à cause de l'arrivée de nouvelles technologies et d'une instruction plus poussée dans les pays du tiers monde où les concurrents ont désormais les connaissances professionnelles de base dans le génie. Ainsi, un projet dans les années 80 qui permettait à SNC ou Lavalin d'envoyer 100 employés dans un pays étranger n'en laisse plus qu'une vingtaine maintenant, dont le rôle est de diriger le projet.

Il importe maintenant de bâtir un réseau à travers le monde afin de réunir tous les éléments gagnants. Cette pratique existe déjà d'ailleurs. Par exemple, pour le métro d'Ankara, SNC-Lavalin, qui s'y retrouve avec plusieurs partenaires, n'a que 25 personnes impliquées pour un montant de 160 millions\$ en incluant la vente d'équipements.

Puisque les étrangers participent eux-mêmes aux travaux chez eux, il faudra attendre la reprise de l'économie au Canada pour que les projets d'ingénierie aient un plus grand effet d'entraînement sur l'emploi ici.

Est-ce que la fusion de SNC et de Lavalin est une bonne chose? Oui, répond le président, en expliquant qu'elle a permis au Groupe d'acquiescer un avantage stratégique en sautant une étape qui autrement aurait pris 10 ans. Il concède en revanche que le moment de faire cette fusion a mal tombé, parce que c'était au début de la récession.

Le Groupe SNC, qui avait à la fusion créé la filiale SNC-Lavalin, a décidé d'ajouter le mot Lavalin au nom du Groupe lui-même, parce que cela offrira une image plus exacte de l'entreprise, laquelle est «plus apte à favoriser l'émergence d'une nouvelle culture», ce qui constitue un aveu que la fusion n'est pas encore totalement faite à l'intérieur de la boîte.

L'industrie du papier voit enfin une lueur d'espoir au bout du tunnel

La demande se raffermie et le virage du recyclage est bien amorcé
PIERRE ROBERGE
PRESSE CANADIENNE

Malgré une conjoncture adverse qui s'est traduite en une perte globale de 1,6 milliard\$ en 1992, l'industrie des pâtes et papiers au Canada se voit bien placée pour l'avenir, maintenant que le virage du recyclage est amorcé.

«Par exemple, la demande de papier-journal se raffermie et nous fabriquons le meilleur», a plaidé Brian McCay, vice-président de l'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP), hier en conférence de presse.

Le papier journal demeure important pour les compagnies membres de l'ACPP, qui présentait un tableau d'ensemble sectoriel et analysait les tendances, notamment en ce qui touche le recyclage.

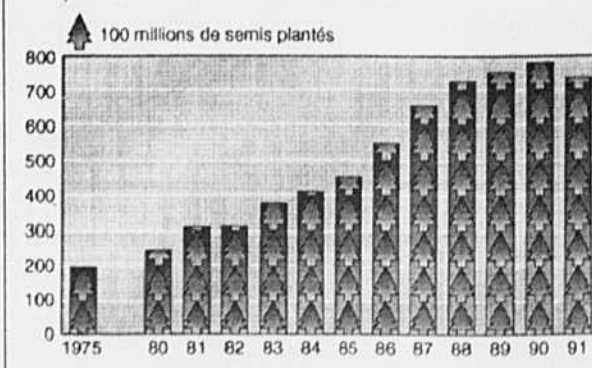
Ainsi en 1992, le papier récupéré amenait 16% de la matière requise pour fabriquer papiers et cartons au Canada; près de 55% provient des copeaux et chutes de sciage, la balance du bois rond (coupé en forêt).

Au pays durant l'année écoulée, ajoute M. McCay, 15 usines ont mis en route des installations de recyclage: «Il y a trois ans, une seule usine recyclait, maintenant plus de la moitié le fait, dans une proportion ou l'autre.»

Reboisement par les compagnies papetières, de 1980 à 1991.

Malgré une conjoncture adverse, l'industrie des pâtes et papiers au Canada se voit bien placée pour l'avenir, maintenant que le virage du recyclage est amorcé.

En 1991, l'industrie a renouvelé 113 % de la surface de forêt qu'elle a exploitée, un rattrapage par rapport aux années précédentes où le reboisement était de 73 %.



Québec s'oppose à un règlement fédéral

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le gouvernement du Québec s'oppose à un projet de règlement fédéral qui, selon lui, créerait une double réglementation et une double surveillance dans le domaine des valeurs mobilières.

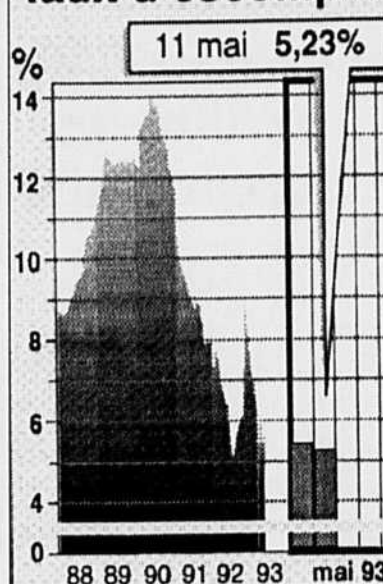
La ministre déléguée aux Finances Louise Robic a expliqué les objections de son gouvernement, hier, alors qu'elle pronon-

çait une allocution devant les participants au Symposium sur l'industrie financière à l'aube de l'an 2000.

Après l'adoption de sa loi fédérale sur les banques, le ministre d'État aux Finances Gilles Loiselle a fait parvenir aux provinces un projet de règlement, qui n'est pas encore en vigueur, mais qui suggère de créer au sein du bureau du Surintendant des institutions financières une division qui surveillerait les activités mobilières.

«Pour nous, c'est un chevauchement, puisque les activités des valeurs mobilières sont réglementées par les Commissions des valeurs mobilières des provinces. Le domaine des valeurs mobilières relevant de la juridiction provinciale, il est tout à fait normal que les institutions financières à charte fédérale voulant oeuvrer en valeurs mobilières respectent les législations provinciales, ce qui inclut naturellement les banques», soutenait Mme Robic.

Taux d'escompte



Le taux d'escompte poursuit sa baisse

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La Banque du Canada a ramené le taux d'escompte à son niveau d'avant budget Mazankowski. À 5,23% hier, en baisse de 16 points, le taux directeur est revenu près de son plancher, sortant de sa zone d'influence.

«La Banque du Canada a fait son job, lance Dominique Vachon, économiste à la Banque Nationale. Les taux de court terme sont revenus à leur niveau de l'automne dernier, avec un dollar plus faible. Tout ce qu'elle peut faire maintenant, c'est de se coller aux fluctuations du dollar et travailler à maintenir un marché des changes ordonné.»

A cet effet, la vulnérabilité du dollar canadien ne s'est toujours pas résorbée. Hier, il se repliait de 27 points pour terminer la séance à 78,47 cents US, une séance au cours de laquelle la devise canadienne a fluctué fortement face à sa contrepartie américaine. «Il faudra surveiller la réaction des investisseurs étrangers aux budgets provinciaux, notamment celui de l'Ontario», a ajouté Mme Vachon.

À 5,23%, le taux d'escompte se situe à quelque 30 points au-dessus de son bas des 12 derniers mois (4,93%) établi le 3 septembre dernier. «Au stade actuel, toutes baisses additionnelles ne devraient pas avoir de répercussions majeures sur les taux bancaires.» L'économiste de la Banque Nationale insiste: la marge de manœuvre de la banque centrale est désormais faible. Que le taux directeur soit à 5 ou à 4,5%, ce n'est plus ce dont l'économie a besoin pour s'engager sur la voie d'une reprise solide.

«Nous faisons face à une courbe de rendement avec une pente fortement positive», fait-elle remarquer. Les taux d'intérêt de longue échéance demeurent très élevés, tant en termes nominaux que réels, ce qui alourdit d'autant le coût du financement. L'écart entre le taux de 3 mois et celui de 20 ans, à 225 points en février, a dépassé la barre des 300 points. Même constat aux États-Unis. «C'est historiquement large!»

En l'absence d'attente inflationniste, ce tribut peut s'expliquer par l'état lamentable des finances publiques. «Les taux de long terme vont se mettre à baisser lorsque les gouvernements commenceront à mettre de l'ordre dans leurs finances publiques», a précisé Mme Vachon.

GATT

La France pourrait déclencher une crise sur le volet agricole

Bruelles (Reuter) — La France est prête à déclencher si nécessaire une crise européenne sur le volet agricole du Gatt, mais elle pourrait accepter la partie de l'accord qui concerne la production d'oléagineux, a déclaré Alain Juppé, ministre français des Affaires étrangères.

«La discussion dans les prochaines semaines sera difficile», a-t-il souligné quelques heures après l'adoption par le gouvernement français d'un «mé-morandum» sur la position française dans les négociations commerciales du Gatt.

«L'enjeu vaut (...) que l'on prenne éventuellement le risque d'une crise» au sein de la Communauté européenne, a-t-il dit à quelques journalistes lors d'un dîner. «C'est un enjeu économique majeur pour nous. Nous ne pouvons pas céder.»

Le chef de la diplomatie française a ajouté qu'une crise communautaire était préférable à une crise nationale.

Mais Paris est convaincu que ce scénario peut être évité. «Le pire n'est pas sûr. Nos partenaires n'ont pas intérêt à une crise», a-t-il ajouté.

ÉCONOMIE

Le Conference Board révises ses prévisions économiques à la baisse

Les mesures de réduction des déficits provinciaux nuiront à la consommation

Ottawa (PC) — Le Conference Board a reconnu hier que ses dernières projections économiques étaient trop optimistes, compte tenu que les budgets des provinces, plus durs que prévu, restreindront les dépenses à la consommation.

L'organisme, en conséquence, ne prévoit plus qu'une croissance très légèrement supérieure à 3%, autant cette année qu'en 1994, soit environ un demi-point de moins que prédit.

C'est le secteur gouvernemental de toutes les provinces qui sera le facteur le plus déterminant de la croissance.

«Ce sont les dépenses à la consommation qui seront en effet les plus touchées par les mesures prises par les gouvernements provinciaux pour réduire leur déficit», affirme l'organisme dans une étude sur l'économie des provinces.

Ce rapport repose toutefois sur l'analyse des projections nationales de mars dernier, avant le dépôt du dernier budget fédéral et de plusieurs budgets provinciaux.

Malgré tout, l'organisme affirme que le dernier budget fédéral n'aura qu'un impact marginal sur l'en-

semble de l'économie.

Par contre, l'Alberta et la Colombie-Britannique continueront de mieux faire que le reste du pays, en 1993, en raison de la fermeté du marché du pétrole et de la bonne performance du secteur des services.

Les exportations, par ailleurs, permettront une reprise au Québec et en Ontario tandis que les provinces de l'Atlantique ne connaîtront qu'une faible croissance, cette année.

Voici d'ailleurs quelques faits saillants des dernières prévisions trimestrielles du Conference Board:

■ Terre-Neuve continuera à souffrir du moratoire sur la pêche à la morue et d'une lente reprise dans les secteurs forestier et minier. Le projet Hibernia et le renforcement du secteur des services permettront toutefois à la province de connaître une croissance d'environ 2,3%, cette année.

■ L'Île du Prince-Édouard connaît un mini-boom dans le domaine des dépenses à la consommation. Le projet de liaison routière entre l'île et le continent devrait lui permettre d'atteindre un taux de croissance de 3,1%, le plus important des Maritimes.

■ La Nouvelle-Écosse continue à subir l'impact de nombreuses pertes d'emploi et ne connaîtra très probablement pas une croissance digne de mention avant l'an prochain. La croissance, cette année, pourrait y être de 1,4%.

■ Le dernier budget du Nouveau-Brunswick, qui comporte des augmentations de taxes et des réductions de personnels dans le secteur public, réduira les dépenses à la consommation bien au-delà de la présente année. La croissance, pour 1993, sera de quelque 2,2%.

■ La situation de l'emploi nuira à la reprise, au Québec. Les exportations devraient toutefois y porter le taux de croissance à 3,6%.

■ L'Ontario connaît également des moments difficiles, en raison des contrôles imposés sur les dépenses gouvernementales. Le Conference Board prévoit que l'impact de ces mesures se fera surtout sentir l'an prochain et y prévoit une croissance de 3% cette année.

■ Le Manitoba a également pris des mesures pour réduire son déficit, mais on y note une forte reprise dans le secteur manufacturier. Le

Conference Board prévoit même que la dévaluation du dollar, face à la devise américaine, pourra porter la croissance du secteur manufacturier à 7% en 1993. Quant à l'économie du Manitoba, elle croîtra de 2,3% durant la même période.

■ Le budget de crise de la Saskatchewan, combiné à la mollesse des secteurs de l'agriculture et de la construction, provoqueront une croissance lente d'environ 1,8%, cette année. Le Conference Board admet même que l'impact du dernier budget de cette province pourrait réduire encore ce taux.

■ L'Alberta profitera de la force du secteur pétrolier et d'une importante augmentation des activités dans le domaine de l'exploration minière. Sa croissance, la plus forte au Canada cette année, devrait s'établir à 4,5%.

■ La Colombie-Britannique profitera d'une reprise dans les secteurs forestier, minier et manufacturier, en raison principalement d'une augmentation des exportations vers les États-Unis. La croissance prévue y est de 4,4% pour 1993 et un peu inférieure en 1994.

Devant un comité sénatorial

Un expert met en garde contre un refus de l'ALENA

Il pourrait perdre de la crédibilité en Amérique latine

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Ottawa (PC) — Le Canada perdrait de l'influence et de la crédibilité en Amérique latine s'il ne signe pas l'Accord de libre-échange nord-américain, soutient un expert en relations internationales.

«Si nous ne joignons pas l'ALENA, nos liens politiques avec le Mexique seront affaiblis et le Canada sera perçu plus comme un pays amical favorisant des relations dans les domaines culturels et intellectuels», a déclaré hier à Ottawa, devant le comité sénatorial sur les affaires extérieures, M. David Pollock, de l'Université Carleton, en Ontario.

«Nous serions économiquement et politiquement moins importants pour eux», a-t-il ajouté.

M. Pollock a souligné qu'en s'excluant de l'ALENA, le Canada perdrait du poids auprès des pays d'Amérique latine et des Antilles, qui verraient plutôt le Mexique comme un intermédiaire plus crédible sur le marché économique nord-américain.

Selon M. Pollock, l'ALENA pourrait éventuellement être élargi à d'autres pays d'Amérique latine, soit en y ajoutant des États associés aux trois pays signataires, ou encore par le biais d'ententes bilatérales pour lesquelles les trois pays signataires pourraient conclure avec d'autres pays.

Le Brésil, le Chili, l'Argentine, le Venezuela et le Costa Rica pourraient y adhérer d'ici la fin du siècle, prédit le professeur Pollock, qui fut directeur de la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine.

«La possibilité d'ententes bilatérales entre les États-Unis et le Mexique et les autres pays d'Amérique latine nuira aux intérêts économiques du Canada», a-t-il déclaré.

M. Pollock a expliqué que trois grandes zones commerciales mondiales sont en formation: l'Europe et l'Afrique — avec l'Allemagne au centre —, l'Asie, dont le Japon sera le point fort, et l'hémisphère améri-

cain, où les États-Unis dominent déjà. C'est ce qu'il appelle les zones deutchnark, yen et dollar.

Les États-Unis et le Mexique continueront d'élaborer une entente commerciale de libre-échange même si le Canada n'y participe pas, selon M. Robert Clark, négociateur en chef adjoint de l'ALENA pour le Canada.

Il a rappelé devant le comité sénatorial que le Mexique avait pris l'initiative, en 1990, de libéraliser ses liens commerciaux avec les États-Unis.

«Nous ne pouvions nous limiter à un rôle d'observateur parce qu'il aurait été difficile pour le Canada de laisser les États-Unis et le Mexique conclure un pacte commercial, et ensuite signer avec eux une nouvelle entente», a déclaré M. Clark, selon qui l'objectif du Canada était de protéger ses intérêts commerciaux en ayant accès aux marchés américain et mexicain.

«Nous excluons de l'ALENA, a-t-il insisté, signifierait nous exclure du marché mexicain et, dans une certaine mesure, du marché américain».

Selon M. Clark, il est irréaliste de penser maintenant que l'ALENA puisse être modifié ou amendé. «Les négociations sont terminées, a-t-il dit, l'ALENA n'est plus négociable ou amendable».

L'ALENA a été signé par les présidents Salinas et Clinton et le premier ministre Mulroney le 12 décembre 1992, et doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Voter contre l'ALENA sous prétexte d'obliger la conclusion d'accords parallèles sur l'environnement et la main-d'œuvre ne ferait que retarder la mise en oeuvre de l'accord, a prévenu M. Clark.

«Surseoir à la mise en oeuvre de l'ALENA pour forcer des accords parallèles n'est pas réaliste et cela ne représente pas une menace réelle pouvant faire pression sur les négociateurs américains et mexicains», a conclu M. Clark devant les sénateurs.

Gephardt veut contourner le Pacte de l'automobile

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Washington — Le leader de la majorité à la Chambre des représentants Richard Gephardt a suggéré hier de profiter des négociations sur les ententes parallèles à l'Accord de libre-échange nord-américain pour contourner le Pacte canado-américain de l'automobile.

Dans une allocution prononcée devant les membres de l'Economic Strategy Institute, à Washington, le représentant démocrate du Missouri s'en est pris aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain dans le domaine de l'automobile.

«Est-il dans notre intérêt d'avoir une entente qui permette au Canada et au Mexique de continuer à proté-

ger leurs industries automobiles?», a-t-il lancé.

À l'issue de son discours, M. Gephardt a déclaré aux journalistes que les Américains faisaient face à des restrictions excessives au Canada et au Mexique dans le domaine de l'automobile. Il a affirmé qu'en vertu de l'accord nord-américain, ces restrictions ne disparaîtront complètement qu'au bout de 10 ans, et que ce n'est qu'alors que les mêmes règles du jeu s'appliqueront à tout le monde.

Le Mexique éliminera son Décret de l'auto 10 ans après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange. Ce décret était vu comme une mesure protectionniste qui causait des distorsions dans les investissements et restreignait les importations.

Les restrictions que voit M. Ge-

phardt dans le commerce canado-américain de l'automobile ne disparaîtront pas aussi facilement puisque ces échanges sont gouvernés par le Pacte de l'automobile, qui ne devrait pas être modifié par l'accord de libre-échange.

M. Gephardt a soutenu que pour protéger l'industrie américaine, il faudrait prévoir des mesures spéciales en cas de hausse subite des importations d'automobiles.

Il a suggéré de profiter des négociations sur les ententes parallèles à l'accord nord-américain pour s'entendre sur de telles mesures.

L'accord nord-américain comporte une section sur les modalités d'adoption de mesures spéciales en cas de hausse subite d'importation, mais les Américains sont revenus à la charge

après la conclusion des négociations principales. Avant même qu'il ne soit élu président, le gouverneur de l'Arkansas Bill Clinton a fait savoir qu'il n'appuyait l'accord de libre-échange que si des ententes supplémentaires venaient le renforcer au niveau de la protection de l'environnement, des droits des travailleurs et des hausses subites des importations.

Ce dernier aspect n'est pas au goût des Canadiens, qui estiment qu'il viendrait à rouvrir l'accord principal.

L'administration américaine s'est depuis montrée un peu plus tiède à ce sujet, sans toutefois abandonner l'idée complètement.

M. Gephardt a longuement insisté hier sur l'importance des ententes parallèles pour protéger les intérêts des Américains.

LE DEVOIR

PROPOSE À SES LECTEURS ET AMIS
DE S'ASSOCIER À SON RENOUVELLEMENT

POURQUOI ?

POUR COMPLÉTER
LE NOUVEAU
CAPITAL DU DEVOIR
QUI A SERVI À:

- ◆ repenser le contenu
- ◆ accroître les ressources humaines
- ◆ informatiser la rédaction
- ◆ refaire les outils de gestion
- ◆ déménager l'entreprise
- ◆ améliorer la diffusion
- ◆ transformer le graphisme

COMMENT ?

VOUS DEVENEZ
ACTIONNAIRE D'UNE
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT
DANS L'ENTREPRISE
QUÉBÉCOISE (SPEQ) QUI:

- ◆ émet 1 100 000 actions
- ◆ les vend par tranches de 500 \$ et 1000 \$
- ◆ a un représentant au conseil de l'entreprise
- ◆ offre une déduction fiscale (provinciale) de 125 %
- ◆ s'associe avec les grands investisseurs, les prêteurs et les salariés du DEVOIR qui ont financé la renaissance du journal

LA PREMIÈRE PHASE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU DEVOIR, LE DEVOIR INC. ÉTANT COMPLÉTÉE, NOUS PROCÉDONS MAINTENANT À LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET.

CETTE PHASE CONSISTE EN LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT DE 1 100 000 \$ AUPRÈS D'UN PUBLIC INVESTISSEUR, PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE SPEQ (SOCIÉTÉ DE PLACEMENT DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE) CONSTITUÉE À CETTE FIN.

LES INVESTISSEURS RÉUNIS AU SEIN DE CETTE SPEQ-PUBLIC VIENDRONT JOINDRE LES RANGS DE L'ACTIONNARIAT DE LE DEVOIR INC.

Première émission par voie de prospectus
SPEQ LE DEVOIR INC.

1 100 000 \$ (1 100 000 actions ordinaires)

Prix: 1,00 \$ l'action

Souscription minimale: 500 actions ordinaires (500 \$)

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires (500 \$)

Placement minimum: 350 000 actions ordinaires (350 000 \$)

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 1 000 000 d'actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC. soit environ 22 %.

Je désire recevoir des renseignements touchant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR inc.

NOM:.....

ADRESSE:.....

.....TÉLÉPHONE:.....

EXPÉDIER À: Raymonde Guay ou Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 Tél.: (514) 985-3333 Téléc.: (514) 985-3310

POUR OBTENIR TOUS RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE.

É D I T O R I A L

Négociier pour demain

Jean-Robert Sansfaçon

Un premier coup de semonce a retenti hier aux portes des institutions publiques du Québec. Le Front commun des employés de l'État a entrepris une première phase de manifestations symboliques pour exprimer son refus d'un gel des salaires doublé d'une récupération de l'augmentation de 1 % obtenue en avril dernier. Nous dirigeons-nous une fois de plus vers l'affrontement?

Un certain nombre d'arguments militent en faveur d'une attitude rigide du président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, dans le dossier des négociations avec les 350 000 employés des secteurs public et parapublic. D'abord, la situation critique dans laquelle baignent les finances publiques du Québec qui appelle à la modération et à une gestion plus serrée que jamais des services publics. Puis, il y a le fait que, de l'avis populaire, les employés du secteur public profitent d'une avance confortable sur ceux du secteur privé en matière de rémunération globale. À ce propos, la dernière étude disponible publiée par l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération établissait cet écart à 10 % en 1991 par rapport à l'ensemble des salariés du secteur privé, mais à 0 % par rapport aux employés syndiqués du privé. Enfin, il ne faut pas l'oublier, il y a la sécurité d'emploi dont bénéficient les salariés de l'État, du moins ceux qui sont permanents.

Bref, il serait normal que les contribuables appuient le ministre Johnson dans sa démarche pour récupérer 70 millions \$ cette année et geler pendant deux ans les salaires des fonctionnaires.

Aussi séduisante qu'elle soit, cette analyse est cependant trop courte pour circonscrire convenablement la réalité. Certes, les finances publiques sont dans un piteux état, constat peu surprenant à la sortie d'une récession. À moins de supprimer carrément certains services — si on lesquesques ? —, il faut accepter d'en payer le prix, chacun selon ses moyens. À moins d'être disciple de Clyde Wells, il est ridicule d'espérer pouvoir verser plus de prestations d'aide sociale, instruire plus de jeunes, recycler plus d'adultes et répondre à davantage de besoins en matière de soins de santé, sans qu'il en coûte plus cher en bout de ligne.

La dernière mode chez nos gouvernements, c'est donc de faire payer une partie des coûts de la récession directement par leurs employés. Dans certains cas, le régime minceur se justifie aisément — on pense aux fonctionnaires municipaux, ou encore aux employés d'Hydro-Québec —, mais dans d'autres cas, la solution devient injuste, sinon carrément improductive.

Les temps de récession sont d'excellents moments pour bousculer les habitudes, resserrer les contrôles, transformer les façons de faire et jouer plus serré. Si les employés du gouvernement ne sont pas suffisamment productifs, ce qui est encore le cas pour nombre d'entre eux, il faut réorganiser le travail pour corriger la situation. Mais, contrairement à ce qu'affirme le ministre Johnson, aucun gain de productivité sérieux ne sera obtenu en coupant trois journées de travail cette année. Le 1 % de la masse salariale ainsi récupéré, rien n'aura changé dans l'organisation des services et il faudra recommencer le même tour de passe-passe l'an prochain.

En fait, de véritables gains de productivité ne pourront être obtenus sans revoir les responsabilités des institutions locales, écoles, hôpitaux, CLSC. Pour l'heure, sous prétexte de conditions de travail différentes d'une institution à l'autre, les organisations syndicales n'acceptent toujours pas une telle décentralisation d'une partie des négociations concernant la tâche et l'organisation du travail. Or, sans une telle décentralisation portant sur l'organisation du travail, à laquelle le gouvernement n'ose pas non plus s'attaquer, tout espoir de gains de productivité reste futile. Pire, en imposant l'idée qu'une coupure de trois jours équivaldrait à un gain de productivité, le ministre risque de nuire pour longtemps à toute initiative sincère de réorganisation des services par les autorités locales.

Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, tous acceptent que la rémunération des employés de l'État se rapproche des conditions offertes dans le secteur privé.

Les organisations syndicales elles-mêmes ont pris un coup d'humilité et cessé de prétendre au rôle de locomotive pour le reste de la société. Désormais, à expérience et formation semblables, rien ne justifie plus qu'un ingénieur ou un balaieyeur soit mieux payé par le gouvernement que par un employeur du domaine privé.

Mais voilà que les données sur la rémunération globale, incluant les salaires et autres avantages, nous disent que l'écart s'est rétréci considérablement depuis dix

ans, et qu'un tiers seulement des salariés de l'État sont désormais mieux payés que leurs homologues du secteur privé. Proposer le gel des salaires pour tous les employés, indistinctement et pendant deux ans, cela reviendrait à creuser l'écart qui sépare déjà certains groupes de salariés du public et du privé. À la faveur du courant de sympathie que leur procure une position stratégique enviable dans les services publics, n'est-ce pas justement ce que les infirmières souhaitent éviter en faisant bande à part au cours des présentes négociations? Or, elles ne sont pas les seules qui devraient faire l'objet d'une attention particulière. Pourquoi les enseignants du primaire, pour ne prendre qu'un exemple, qui gagnaient le même salaire en 1982 que leurs confrères de l'Ontario, accepteraient-ils de voir s'accroître l'écart de 10 000 \$ qui les sépare aujourd'hui des Ontariens? Une politique sérieuse en matière de rémunération doit tenir compte de chaque catégorie d'emploi, et ce n'est pas la situation de crise actuelle qui permet d'y faire exception, au contraire. Encore une fois, rien de tel qu'une crise pour remettre les montres à l'heure. Si c'est vrai pour limiter les excès, c'est aussi vrai quand il faut corriger les injustices et motiver son monde.

Si nous voulons procéder à la cure de rajeunissement et d'efficacité qui s'impose dans la fonction publique, il faut agir dans un climat de justice et d'équité. En démocratie, un mot résume bien le processus : négociation.

L E T T R E S

Budget immoral

Sourire en coin de satisfaction, le ministre fédéral des Finances nous étalait son déficit: 35,5 milliards \$ en 1992-93; 563 milliards \$ accumulés en 1997. Ou allons-nous?

Cette génération a acheté un réfrigérateur à crédit, s'est gavée annuellement de son contenu à crédit reflétant la note aux générations à venir. Le réfrigérateur sera vide et impayé. Quel beau legs!

Vivre en société, c'est aussi se responsabiliser. Hypothéquer l'avenir pour satisfaire l'égoïsme présent, c'est immoral.

Me Richard Roy
Longueuil, 27 avril 1993

Deux maîtres

Le patrimoine industriel québécois nous apparaît menacé par les dédoublements gouvernementaux à la lumière du dossier Tioxide de Sorel. Une entreprise suivie de près par le ministère de l'Environnement du Québec implante une nouvelle usine moins polluante afin de se conformer aux exigences de la protection environnementale. Le ministère de l'Environnement canadien intervient en réduisant les activités industrielles de Tioxide et en arrêtant l'implantation d'une nouvelle usine à Bécancour.

Comme le dit un vieil adage, il est difficile de satisfaire deux maîtres à la fois, surtout à l'approche des élections et en période de surenchère entre les deux paliers de gouvernement. Qui paie la note en définitive? Les travailleurs québécois! Le Québec subit des reculs industriels et économiques!

Peu d'intervenants ont déploré cette situation, ce qui l'aggrave à mon humble avis. En l'absence de solutions proposées, de volonté populaire et politique d'arriver à des consensus acceptables aux environ-

nementalistes et aux investisseurs, les probabilités que d'autres entreprises mettent à pied de nombreux travailleurs malgré ces temps difficiles sont d'autant accrues tandis que les chances d'implantation de nouvelles industries sont réduites dans un tel contexte.

Où au respect harmonieux de l'environnement!

Non à une gestion industrielle québécoise improvisée, conjoncturelle et destructrice!

Odilon Talbot
Boucherville, 23 avril 1993

Vivement les HEC

Cet été, j'aurai 75 ans et j'habite la rue Willowdale ou les rues avoisinantes depuis 1925. La rue Maplewood (aujourd'hui nommée boulevard Edouard-Montpetit) était alors en terre! Nous avions l'impression d'habiter la campagne.

Progressivement, nous avons vu prendre forme le pavillon principal de l'Université de Montréal, puis les autres bâtiments, l'Ecole Polytechnique et l'Ecole des Hautes Études Commerciales (HEC). À notre grande joie, nous habitions désormais un quartier universitaire.

Je trouve déplorable qu'on remette en question la construction de la nouvelle Ecole des HEC et j'avoue que je ne comprends pas bien les arguments de ceux qui s'en prennent au projet.

Pourquoi cette poignée de futurs voisins de l'Ecole fait-elle preuve d'un tel acharnement à dénoncer une construction qui m'apparaît être une réussite aussi bien sur le plan de l'architecture que de l'intégration harmonieuse avec l'environnement?

Quelques arbres seront coupés? L'Ecole des HEC s'est engagée à en planter d'autres. Et puis, actuellement, nous ne profitons pas de ce beau boisé; avec la construction, nous y aurons accès, en partie tout

au moins. Il n'y aura qu'un passage piétonnier par Willowdale et la circulation se fera plutôt par le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Mis à part les désagréments passagers qu'entraîneront les travaux (bruit, poussière, etc.), où est le problème?

Madeleine Ouimet
Outremont, 4 mai 1993

Non à l'École des Hautes Études

Voilà que la Ville de Montréal doit se prononcer sur une demande de changement de zonage afin de permettre à l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) de construire un immeuble à hauteur et volumétrie interdites sur un site protégé par la réglementation du Patrimoine du mont Royal et par le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

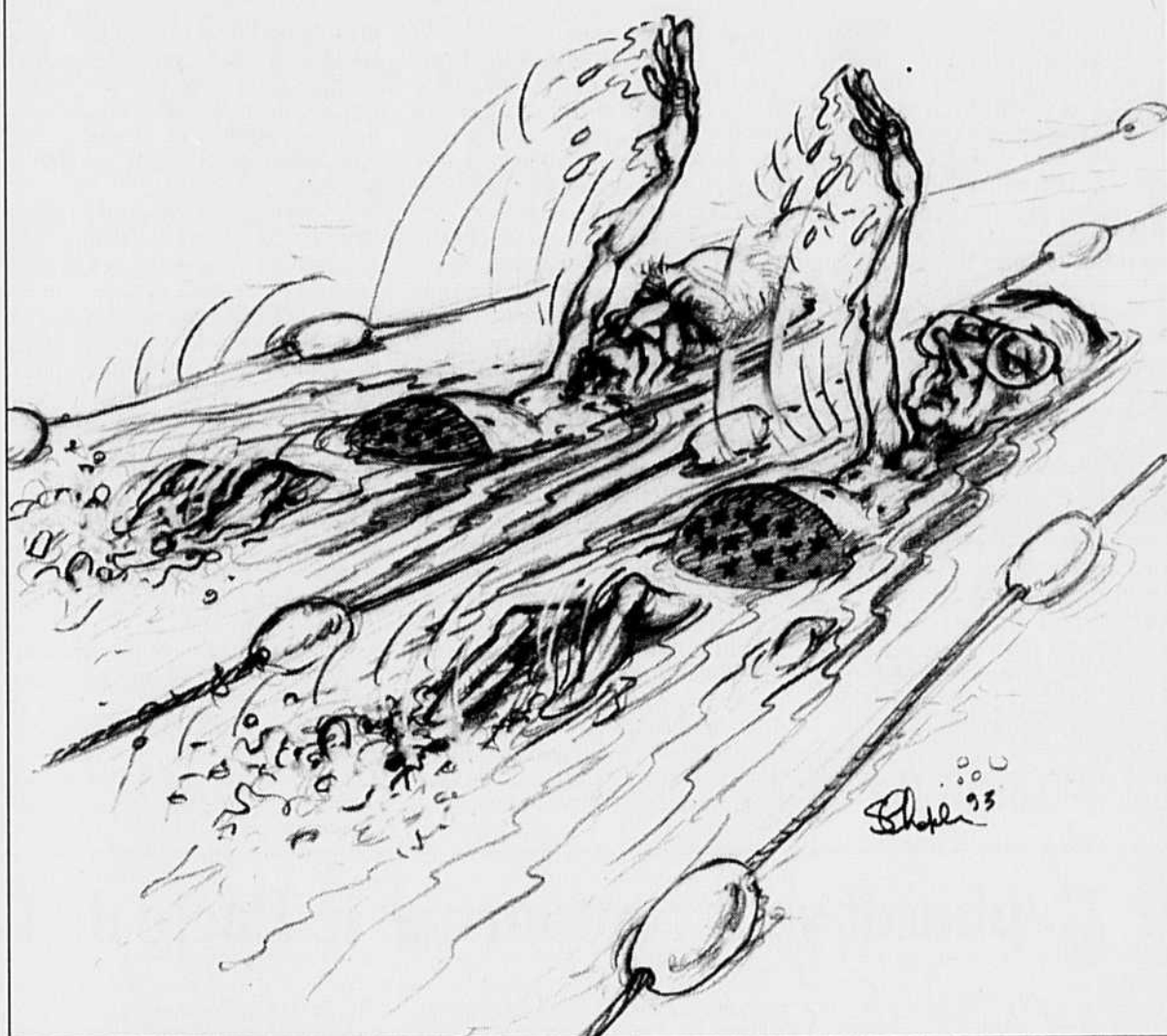
Dans ce contexte, il ne peut y avoir deux poids, deux mesures. Que le boisé de Brébeuf soit voué à la destruction à moyen terme par une de nos grandes institutions ou qu'il le soit par un promoteur immobilier peu respectueux de notre environnement, le résultat est le même; le fait que l'abattage de près de 50 % des arbres de ce terrain soit fait par les HEC ne rend pas la profanation plus noble et ce n'est pas la plantation de 400 arbres qui lui feront une beauté.

Ce projet mérite toutefois d'être revu dans tout son ensemble afin que l'on trouve une solution respectant l'attachement qu'a la population entière à son patrimoine, sa qualité de vie et sa sécurité.

Dans ce dossier, ces droits si chers ont été, pour le moment, souillés. Qu'on se le dise et surtout, qu'on s'en souvienne car certains se chargeront de nous le rappeler en temps opportun.

Jean Dumas
Montréal, 26 avril 1993

LE 101 MÈTRES STYLE LIBRE À REÇULONS



La vie vaut la peine d'être jardinée

Si tu veux être heureux quelques heures, tue un cochon, invite des amis, bois et danse. Si tu veux être heureux quelques jours, marie-toi et va te cacher. Si tu veux être heureux toute la vie, fais-toi jardinier.

Parole de vieux dicton chinois, il y a un bonheur vrai, renouvelable et durable à jouer dans la terre. Ces jours-ci je ne ferais que cela que j'aurais le sentiment d'accomplir quelque chose d'utile et de vivre pleinement. Mon cas n'est pas unique.

Ludique, un brin magique, terriblement sensuel, salissant et épuisant, le jardinage arrive en tête des loisirs en Amérique du Nord. Ici même, samedi dernier, l'ampleur des foules chez les marchands de graines et de pousses m'a donné le «vert tige». À parier que les centres de jardinage n'ont pas encaissé la dernière récession avec la même acuité que les autres commerçants.

Toutes sortes de monde, des jeunes, des familles, des couples âgés, des femmes d'affaires, des messieurs bedonnants, des intellectuels, des ouvriers...

Lorsqu'ils passaient la porte avec leurs caissettes de fleurs ou de fines herbes, leurs arbustes décoratifs et leurs sacs de terre de 30 litres, tous arboraient le même petit sourire aux commissures, celui de ceux qui savent le plaisir de tripoter la terre.

Jardiner est une joie simple, de celles qui aident la vie et écoulent les nuits. Dès l'aube, on saute du lit pour fureter dans la plate-bande, ou sur le balcon, voir si quelque chose a bougé, si les semis ont levé, si le plant qu'un ami a refilé reprend bien, s'il ne conviendrait pas de ressemer autre chose dans ce coin-là...

Jardiner met de la beauté dans le paysage, purifie l'air autour et fait raler le pas des piétons. C'est un acte de générosité qui oblige à prendre le temps, qui pacifie les humains et paie en petits bonheurs quotidiens, pendant cinq ou six mois.



ARIANE
ÉMOND
♦ ♦ ♦

La douceur du matin quand le visage encore fripé de sommeil s'émerveille d'une pousse microscopique sous la rosée est, en même temps, envoi-rante et apaisante. Jardiner, c'est retrouver le goût du désir, du rêve qu'on caresse longtemps, qu'on apprend à voir naître étape par étape.

Ameublir la terre, mélanger la mousse de tourbe, le compost, faire de savants dosages pour que le terreau soit léger et riche à la fois, est aussi une joie simple, un nécessaire préalable à ce plaisir intime de voir pointer son premier bouton, son premier bourgeon. Jardiner, c'est redécouvrir la jouissance du temps qui s'écoule. Et de la contemplation.

Dans le centre-sud, une dame est penchée au balcon du troisième: «C'est encore plus beau d'en haut!» Une autre lui répond: «Vous savez, c'est mon jardin qui m'a sauvée.» Les vertus de la thérapie par les plantes, du travail manuel, du contact avec la nature et de la fréquentation de la beauté n'ont plus à être démontrées. Dans les quartiers populaires, quand l'activité reprend aux jardins communautaires, le moral s'allège, les personnes âgées consomment moins de services médicaux, les citoyens-jardiniers prennent du mieux, se sentent plus utiles et productifs en somme...

Dans ces quartiers mal aimés aux maisons empiétant sur le trottoir, là où la verdure est chiche, les arbres étioles, anémiques dans leurs pots, les jardins communautaires représentent à la fois le poumon et le lieu de villé-

giature de l'arrondissement.

À l'occasion, la municipalité fournit des tables à pique-nique, les gens y apportent leurs jeux de boules ou de cartes, et quand le jardin communautaire jouxte un parc municipal, c'est le bonheur. Les enfants peuvent jouer tout près, il y a de l'ombre les jours de canicule.

Les listes d'attente sont longues: on peut attendre deux ans avant d'avoir son petit lot. Depuis 1989, on ne suffit plus à la demande et le programme stagne à la fois parce que la récession a grignoté les budgets mais aussi parce que les terrains disponibles et propices à la culture ne sont pas légion.

Il y a 72 jardins communautaires sur le territoire montréalais, subdivisés en 6700 jardinets pour 10 000 citoyens inscrits. La moitié sont des gens âgés et depuis peu, de plus en plus de jeunes dans la vingtaine découvrent les joies du sarclage et du binage.

Cette année pour la première fois dans certains quartiers, quelques espaces ont été alloués à des cuisines collectives, élargissant ainsi les critères d'admissibilité à des groupes. Quelques jardins offrent aussi des emplacements surélevés pour permettre à des personnes handicapées ou à mobilité restreinte de venir aussi jouer dans la terre... et socialiser.

Les jardins communautaires favorisent à leur manière l'intégration culturelle. On s'interroge sur telle sorte de choix, de racines, de radis; on échange des recettes, des conseils pour accroître le rendement de l'espace, on s'émerveille des succès et des essais des uns et des autres.

De tout temps, les plantes ont civilisé les humains. À leur contact, ils ont appris d'autres façons de se nourrir qu'en chassant ou pêchant, d'autres moyens de se soigner aussi. En cultivant des jardins de fleurs sauvages, exotiques, odorantes, bénéfiques, ils ont apprivoisé la nature.

Faut-il rappeler qu'il n'y a qu'un seul mot pour dire civilisation et jardinage: c'est le mot culture. Nous n'en aurons jamais trop.

À PROPOS

... de l'ozone au sol

Vues de loin, bon nombre des grandes villes de la planète semblent baigner dans une brume jaune brunâtre appelée smog, qui est un mélange de polluants atmosphériques incluant des vapeurs, des gaz et des matières particulaires. Au cours du printemps et de l'été, au Canada, l'un des principaux constituants du smog est l'ozone, un gaz incolore et irritant.

Dans certaines villes, l'ozone atteint périodiquement des concentrations assez élevées pour nuire à la santé des humains et des végétaux et corroder des matériaux comme les pneus de caoutchouc et les tissus. En outre, le déplacement des masses d'air a pour effet de transporter sur de grandes distances le smog, y compris la pollution par l'ozone. En région rurale, l'excès d'ozone endommage les cultures, ralentit leur croissance et celle

des arbres et peut même contribuer au déclin de la santé des forêts dans certaines parties de l'est du Canada.

Au Canada, la pollution par l'ozone est particulièrement préoccupante dans certains secteurs de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec ainsi que des Maritimes. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a désigné la vallée inférieure du Fraser, le corridor Windsor-Québec et le sud de la région de l'Atlantique comme étant trois régions à problème. D'après l'Indicateur fédéral d'ozone troposphérique, qui fait partie d'une série nationale de mesures sur la qualité de l'environnement, la norme maximale acceptable pour l'ozone est souvent dépassée dans ces régions.

Environnement Canada.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

Les arbres cachent la forêt

Le projet de relocalisation des HEC dans le boisé Brébeuf est une conception à la pièce



PHOTO JACQUES GRENIER

Est-il nécessaire de construire sur l'un des derniers espaces verts aux flancs du mont Royal?

PIERRE M. VALIQUETTE

Architecte paysagiste

L'École des Hautes Études Commerciales (HEC) propose de construire un énorme bâtiment pour relocaliser ses activités sur un terrain à valeur patrimoniale, écologique et communautaire reconnue.

Trois éléments sont troublants dans le projet qui nous est présenté.

D'une part, la hâte, la précipitation de vrais-je dire, avec laquelle on veut réaliser le projet. Les institutions planifient leur développement en termes de décennies. Pourquoi un projet aussi important que celui-ci devrait-il être exécuté en esquissant l'étape

fondamentale de la concertation quant à l'usage des lieux et des espaces publics par les institutions qui sont dans le site du patrimoine du mont Royal et dans le giron du campus de l'Université de Montréal?

D'autre part, ce projet est-il si fragile dans sa justification qu'il ne puisse être intégré dans une réflexion plus large que la simple implantation d'une enveloppe architecturale sur un bout de terrain?

Enfin, est-il nécessaire de construire sur un des derniers espaces verts à subsister sur les flancs du mont Royal?

Le projet de doter l'École des HEC de nouveaux locaux et d'un nouveau siège social corporatif est très important financièrement. Il est parrainé par une institution respectée dans la communauté montréalaise et il prévoit d'utiliser d'importantes subventions gouvernementales.

Ce projet s'inscrit dans un quartier où la population résidente est nombreuse et où l'on retrouve d'autres institutions majeures qui ont, elles aussi, d'importants projets de réorganisation physique.

L'Université de Montréal a des projets pour le 5620, rue Darlington et la faculté de l'aménagement; le Collège Jean-de-Brébeuf entreprend une démarche de planification de son développement physique; l'hôpital Sainte-Justine est propriétaire des terrains du Manoir Hunt Club, dont l'édifice principal est barricadé; le bois de Brébeuf est identifié comme élément naturel à protéger par la Ville de Montréal.

Toutes ces institutions partagent entre elles et avec la population environnante, l'usage des lieux et des espaces publics. Elles pourraient partager davantage: de meilleurs accès au métro, davantage de stationnements souterrains ou étagés, des équipements commerciaux, des parcs et plusieurs autres lieux publics essentiels au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie du quartier.

L'École des HEC comme institution poursuit un objectif très louable. Elle a des besoins et elle a entrepris de les satisfaire.

Les représentants de l'École ont rencontré au cours des derniers mois leurs voisins et certains groupes privilégiés pour expliquer leur projet et essayer d'en démontrer la pertinence.

A une époque où tout le monde parle de coopération et de collaboration, d'efficacité et de qualité totale, et malgré l'apparent effort de concertation, il est facile de constater que le projet des HEC ne s'inscrit pas dans un contexte de planification intégrée. C'est un projet conçu à la pièce, justifié à la pièce et maintenant, ses «promoteurs» tentent aussi de l'imposer à la pièce. Pour qu'un tel projet soit acceptable, il y a encore beaucoup à faire.

Pour faire une analogie, on parle ici d'arbres alors qu'il faudrait parler d'une forêt et de son équilibre dynamique. On parle de couper du bois alors qu'il faudrait se pencher sur les meilleures façons d'exploiter et d'utiliser cette forêt à

long terme pour le bénéfice des institutions et de la population.

Pourtant, le projet de relocalisation de l'École des HEC constitue une chance exceptionnelle, une occasion unique de réaliser un projet de développement urbain qui réponde aux critères que sont l'équité, l'économie et l'esthétique.

L'implantation d'un tel projet peut créer une «occasion d'affaires» pour toutes les institutions et pour la communauté environnante. Elle peut aussi et surtout favoriser la mise en place d'une nouvelle attitude envers le développement urbain.

Et c'est pour permettre la mise en place d'une telle «synergie» que je considère important de ralentir les élans constructeurs des HEC.

Les responsabilités de l'École des HEC vont au-delà de la satisfaction des besoins de sa clientèle et de ses besoins comme institution. Son implantation va entraîner des modifications majeures à l'environnement de tout un quartier. Elle va avoir des impacts sur toutes les institutions ainsi que sur la communauté.

Parce que l'École demande des modifications de zonage pour réaliser le projet qui est présentement sur les tables à dessin, il lui incombe de démontrer le bien-fondé de sa demande.

Elle doit soumettre aux autorités municipales un projet qui justifie des changements au zonage et à l'affectation originale du sol, prévu dans le schéma d'aménagement de quartier.

Il sera important que les HEC démontrent que les ressources du milieu seront exploitées de la meilleure façon pour le bénéfice de toutes les institutions, de leurs clients et de la population en général.

L'École des HEC, comme «promoteur» et principal intéressé, a la responsabilité de se trouver des partenaires, de coordonner les efforts d'aménagement et de redéveloppement dans le quartier, en somme, de créer un contexte pour optimiser les retombées de ses projets.

La responsabilité d'exiger un tel travail de concertation est entre les mains de ceux qui ont intérêt à ce que ce travail soit bien fait, exécuté efficacement, rapidement et de façon économique: le conseil d'administration de l'institution.

Seul un conseil d'administration possède le pouvoir d'engager une institution dans un projet de collaboration. Lui seul peut apprécier la pertinence d'effectuer une telle action. Une stratégie de collaboration est-elle plus rentable à long terme qu'une stratégie de confrontation?

Une démarche de collaboration permet d'identifier tous les problèmes et de partager les appréhensions et les difficultés des institutions et des citoyens. La recherche de solutions peut ainsi être élargie et dépasser le cadre strict des éléments sous le contrôle du «promoteur». Dans ce contexte, certaines solutions et certains coûts peuvent être partagés.

Le milieu peut aussi offrir ses ressources pour faciliter la mise en place du projet. Des pertes de temps en débats et en affrontements stériles peuvent être évitées en prévoyant les conflits et en essayant d'aborder leur résolution dans un contexte communautaire.

Bref, il est important, dans le projet de relocalisation et de réaménagement des HEC, qu'un exercice de planification soit effectué avant que des constructions ne soient réalisées et enfin, que le promoteur principal, l'École des HEC, agisse comme un bon citoyen corporatif et assume cette tâche essentielle de planifier l'intégration de son projet à celui des autres institutions.

Dans un milieu aussi fragile que les flancs du mont Royal et surtout aussi amalgamé que le quartier Côte-des-Neiges, il est essentiel de prendre le temps requis pour planifier la mise en valeur harmonieuse du quartier.

Un exercice de planification doit être effectué avant toute construction.

Replanter puis s'enraciner

L'École des HEC remettra plus d'arbres qu'elle devra en couper pour se réimplanter

JEAN GUERTIN
Directeur
École des Hautes Études
Commerciales

L'éditorial de M. Jean-Robert Sansfaçon, paru dans la livraison du lundi 26 avril 1993 du DEVOIR et portant sur le projet de construction de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), soulevait un certain nombre de considérations qui, croyons-nous, méritent d'être approfondies.

Comme on y soutient que le projet des HEC «s'attaque à l'un des boisés patrimoniaux les plus denses et les plus riches qui subsistent à la périphérie du mont Royal», nous croyons essentiel de ramener les choses dans une plus juste perspective.

L'École souhaite effectivement s'installer à proximité de la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans un axe nord-sud.

L'édifice, tel que conçu, empiètera au minimum sur le boisé de Brébeuf, afin d'en contourner la plus belle partie qui demeure sur le terrain et propriété du Collège Jean-de-Brébeuf.

Le projet retenu comprend, de plus, des aménagements paysagers, dont la création d'un parc, qui font en sorte qu'un minimum de 400 arbres seront replantés, dépassant le nombre de ceux qui seront coupés pour permettre l'implantation des HEC. On s'assure ainsi d'une biomasse augmentée.

Cet éditorial rapportait aussi que le boisé du Collège Brébeuf serait d'une grande valeur écologique. Le boisé a fait l'objet d'une étude préalable à la conception de l'édifice, par des experts de la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. L'un des auteurs, M. Peter Jacobs, dans ce rapport comme dans le cadre des séances du Comité-conseil d'arrondissement (CCA), a caractérisé le boisé comme étant d'importance écologique moyenne.

Une firme réputée d'experts en foresterie a également fait l'inventaire du boisé, à la requête des HEC, sur la base des normes d'inventaire forestier du ministère des Forêts du Québec.

En conclusion, ces experts déclaraient que «même si cette forêt est tout à fait intéressante, il n'en demeure pas moins qu'elle est à notre avis peu représentative d'un écosystème forestier naturel, notamment à cause de la grande hétérogénéité de ses espèces et la présence significative d'essences de lumière (envahissantes)».

M. Jacobs, expert mondialement reconnu en ce domaine, a par ailleurs affirmé qu'un tel espace pouvait laisser place à un projet de construction respectant certaines conditions. Ces conditions ont trait notamment au maintien de la biomasse et de la biodiversité du site, et à la présentation d'un concept architectural qui inclut un ensemble paysager englobant également les espaces institutionnels voisins. Compte tenu des plans proposés, comme des engagements pris par les HEC de replanter plus d'arbres que ce qui devra être coupé, M. Jacobs estime que ces conditions sont respectées et il en a témoigné publiquement.

Pas de stationnement subventionné

On a suggéré dans ce même éditorial que «Québec accepte de subventionner la construction de places de stationnement». C'est tout le contraire! Le gouvernement du Québec ne subventionne d'aucune façon le financement des stationnements de nos universités. Ni pour les HEC, ni pour d'autres établissements. Ce sont les utilisateurs du stationnement, par le biais des permis émis par l'institution ou encore en assumant les tarifs journaliers requis, qui rentabilisent cette opération. Les contribuables n'ont donc rien à déboursier pour le stationnement des HEC. L'École a par ailleurs fait valoir à maintes reprises sa volonté de privilégier l'accès au métro tout en se dotant d'un nombre suffisant de cases de stationnement pour son bon fonctionnement et pour empêcher tout débordement dans le quartier voisin.

Par ailleurs, certaines expressions utilisées dans l'article laissent songeur: le processus de consultations entrepris par les HEC l'automne dernier se trouve étiqueté d'«habile stratégie de relations publiques». Quiconque a vu les plans déposés en septembre 1992, puis, en janvier 1993, les plans révisés à la suite des consultations, peut constater pourtant les différences: des phases I et II dont la configuration a été modifiée significativement, éloignant ces bâtiments des résidences avoisinantes et laissant plus de place encore aux espaces verts, épargnant jusqu'à une centaine d'arbres de plus...

Ce sont là des résultats tangibles, un travail que l'architecte et les ingénieurs qui ont eu à refaire les plans ne classeraient sûrement pas au chapitre des relations publiques. Pour l'École, le geste de consulter s'est inscrit naturellement dans ses façons de faire et a été apprécié des organismes rencontrés. Ne pas consulter n'est pas bien vu... doit-on comprendre que consulter serait également mal vu désormais?

On parle aussi d'un mur de verre et de béton haut de 140 pieds. L'auteur, nous le supposons, fait référence au bâtiment de la phase II, une phase prévue pour des agrandissements futurs si nécessaire. Ce bâtiment, d'une hauteur de 34 mètres, voit son toit surmonté d'une petite tour carrée de 9 mètres à la base et de 9 mètres de haut, en rappel de la tour de l'architecte Cormier, qui marque le pavillon central de l'Université de Montréal. Peut-on toujours parler d'un mur de 140 pieds de haut?

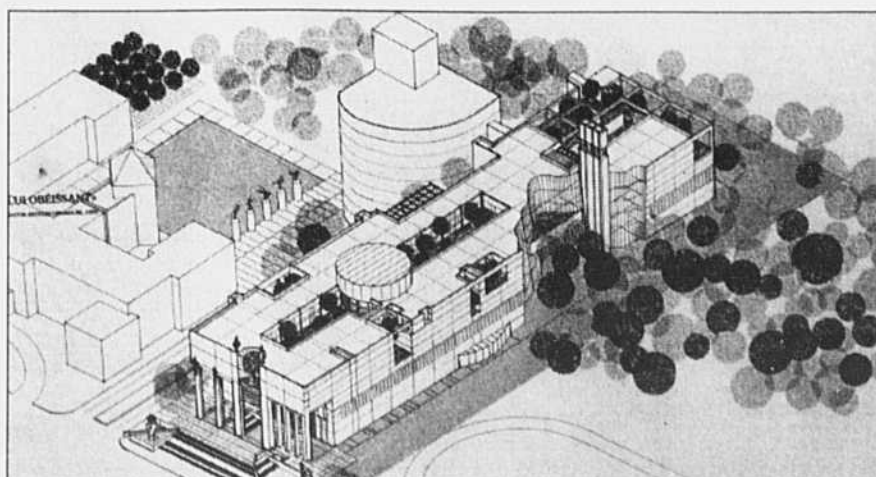


PHOTO JACQUES GRENIER

La maquette du projet de construction de l'École des Hautes Études Commerciales.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Vear; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay (livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Vienne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplanche (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (réceptionniste). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thibet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc St-Martin (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Richard Des Cormiers, Caroline Des Rosiers, Lyndia Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Louis Simoneau. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Marion Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Desirée Saucan, Marc Vigneault.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

DES RÉACTIONS
ALARMISTES, DIT
URGENTES SANTÉ

LE DEVOIR — La direction d'Urgences Santé trouve «inutilement alarmistes et mal fondées» les réactions de quelques médecins et représentants municipaux regroupés dans une nouvelle coalition sur les services d'urgence pré-hospitaliers. Cette coalition déclarait lundi que la nouvelle formation des techniciens ambulanciers d'Urgences Santé, qui doit être complétée d'ici l'été, ne correspondra pas aux normes nord-américaines en vigueur. On sait qu'Urgences Santé entend actuellement de retirer les médecins sur la route et de mieux former ses ambulanciers aux procédures d'urgence. Urgences Santé rappelle que le retrait des médecins sur la route et leur affectation à des fonctions de formation et de surveillance de la qualité des soins s'effectueraient progressivement et au fur et à mesure que les techniciens ambulanciers auront eu la formation adéquate. La réforme est tout à fait cohérente avec les travaux menés depuis plus de deux ans par le comité aviseur présidé par le Dr Pierre Fréchette, coordonnateur médical des services pré-hospitaliers d'urgence et de la traumatologie pour le Québec, soutient la direction de l'organisme.

VERDUN À L'HEURE
DE LA CONCERTATION

LE DEVOIR — Plus de 150 personnes ont participé hier à des «états généraux sur l'avenir de la ville de Verdun», point culminant d'une vaste consultation populaire orchestrée par le maire Raymond Savard. Venus de tous les milieux, les participants ont débattu d'une trentaine de recommandations visant à améliorer la qualité de vie, le développement économique, le développement socio-culturel et le développement communautaire de Verdun. En matière d'environnement, notamment, il a été convenu que soit réalisé un vaste programme visant à mettre en valeur les berges du fleuve Saint-Laurent. Ces berges sont de plus en plus appelées à devenir la vitrine de Verdun, ont dit les citoyens. On veut toutefois qu'elles soient aménagées «avec prudence» et qu'elles demeurent accessibles à tous. Plusieurs participants ont pas ailleurs insisté sur la nécessité pour Verdun d'améliorer l'ensemble de ses communications, tant avec les citoyens qu'avec les médias. Les faillies de la Ville à cet égard font en sorte que les perceptions sont fort différentes des réalités. Sur le plan de l'habitation, les Verdunois ont exprimé la volonté de voir la Ville mettre sur pied un programme incitatif fiscal pour la rénovation et l'accès à la propriété.

INFRACTIONS À LAVAL:
VAILLANCOURT
S'EXPLIQUE

LE DEVOIR — Des 49 condamnations à 43 citoyens de Laval qui ont versé plus d'argent que ne le permet la loi à des partis politiques municipaux des Lavallois, 12 seulement sont le fait de partisans de Parti du ralliement officiel (PRO) des Lavallois du maire Gilles Vaillancourt, a précisé hier M. Jean Bertrand au nom du parti. Les 37 autres cas révélés par le Directeur général des élections lundi sont des personnes qui ont contribué aux trois partis municipaux en lice lors des élections de 1989. «Le PRO ignorait que ces citoyens contribuaient également aux autres partis. Il a donc accepté de bonne foi leur contribution», écrit M. Bertrand dans un communiqué. Le PRO a remboursé dès 1992 les contributions excédentaires des 12 cas portés à son attention, pour un montant total de 5500 \$. En conférence de presse, lundi, le directeur général des élections Pierre F. Côté avait souhaité que les citoyens et les partis lavallois fassent un effort pour les élections de 1993 pour mieux se conformer à la loi. Dans un texte publié hier, nous avons malencontreusement baptisé le parti de M. Vaillancourt le Renouveau de Laval, alors qu'il s'agit du PRO des Lavallois. Le Renouveau était le parti adverse aux élections de 1989.

LA MOITIÉ DES
RAPPORTS
D'IMPÔT RÉVISÉS

Ottawa (PC) — Moins de deux semaines après l'échéance du 30 avril, le ministère du Revenu a déjà révisé la moitié de tous les rapports d'impôt reçus et expédié 7,9 millions de chèques aux contribuables, soit une somme de 7 millions\$. Le ministre Otto Jelinek a révélé mardi que 10,4 millions de rapports d'impôt ont été étudiés sur un total de 19 millions. À la même date, l'an dernier, le ministère du Revenu n'avait examiné que six millions de rapports, soit seulement le tiers des 18 millions reçus.

Débat linguistique

«Le bruit» ne dérange pas Ryan

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, M. Claude Ryan, n'est guère influencé par «le bruit» que font les opposants à la loi 86.

Pour lui, le rassemblement de quelque 2000 personnes qui ont réclamé le respect de la loi 101 à l'école Le Plateau, lundi soir, «est une étape familière du processus de tamisage qui doit accompagner l'examen du projet de loi. Nous n'avons rien à dire contre ça, dit-il, hier, à des journalistes».

«Tranquillement, un équilibre se dégage des discussions qui ont lieu. C'est comme ça que la démocratie avance». Et le ministre d'ajouter: «Je ne suis pas le genre de personne à être influencée par ceux qui font le plus de bruit».

Ces propos fort posés contrastaient avec l'échange costaud qu'il venait d'avoir, en Chambre, avec la porte-parole du Parti québécois, Mme Jeanne Blackburn, qu'il a accusée de véhiculer des «mensonges» sur le dos du projet de loi.

Le ministre a dû accepter de retirer ses propos. Il était si en colère, que ses mains tremblaient.

Mme Blackburn a soutenu que le

projet de loi 86 instituait le bilinguisme officiel au Québec, aussi bien à l'école que dans l'affichage commercial, que dans l'administration. «Ce sera l'anglais et le français partout». Le projet de loi «affaiblit le français comme langue officielle». Qu'est-ce qui a tant changé, depuis 1977, pour ainsi «remettre en question les objectifs fondamentaux de la loi 101?»

Le ministre a répondu qu'au moins une chose n'avait pas changé: «Le manque de respect de l'opposition pour la vérité desquels on aborde la question de la langue».

M. Ryan demande «où est le problème?» à permettre par l'article 22 du projet de loi 86 à ce que l'enseignement puisse être fait dans une autre langue que le français dans le but d'en faciliter l'apprentissage. Et il qualifie de «simple courtoisie» le fait de permettre explicitement au gouvernement de communiquer par lettre non seulement en français mais aussi en anglais avec les autres provinces ou les personnes morales au Québec.

Le ministre «ne souscrit pas aux frayeurs que Mme Blackburn essaie de répandre parmi la population quant à l'avenir du français». À cet égard, il demande de regarder «l'ensemble de la politique du gouvernement», aussi

bien en éducation qu'ailleurs, et non uniquement le projet de loi pour juger de son action en matière de promotion du français.

Il accuse la députée péquiste de «dérailer» lorsqu'elle lui reproche de «céder aux requêtes répétées des lobbys anglo-Québécois, qui sont nombreux au sein de son parti».

Le chef péquiste Jacques Parizeau, a pour sa part accusé le gouvernement d'avoir «ouvert une diversion en provoquant une crise linguistique absolument inutile» afin de masquer ses échecs au plan économique.

Aujourd'hui, le PQ proposera à l'Assemblée nationale une motion selon laquelle les consultations publiques sur le projet de loi, du 18 mai au 2 juin, «seront incomplètes et superficielles», sans «la divulgation préalable des projets de règlements d'application du projet de loi 86, qui seuls indiqueront toute l'étendue de l'altération de la Charte de la langue française».

Le projet de loi, rappelle le PQ, rétablit le bilinguisme dans l'affichage, mais le gouvernement se réserve le pouvoir de déterminer, par règlement, les cas ou les conditions où l'affichage public doit se faire uniquement en français, sans prédominance du français ou uniquement dans une autre langue.

TRUST Les banquiers étonnés

SUITE DE LA PAGE 1

sa conclusion, sera gelé tant et aussi longtemps qu'un juge de la Cour d'appel ne se sera pas penché sur ce dossier. Un processus qui pourrait prendre un an avant que la cause soit entendue.

Cela étant, après analyse approfondie par les avocats de la Banque Nationale du verdict formulé par le juge Durand, cette institution a préparé à l'attention des dirigeants de ses succursales un mémo dans lequel il est souligné qu'il «s'agit seulement d'un cas d'espèce sur une clause particulière d'un contrat de prêt d'une institution financière (Trust Général). On ne peut pas tirer de conclusions d'application générale pour d'autres contrats de d'autres institutions».

Après avoir rappelé que ses contrats prévoient le remboursement avant terme d'un prêt hypothécaire «moyennant paiement d'une pénalité fixée au contrat», la Banque Nationale précise que ses «contrats ne sont pas visés. La légalité de nos contrats n'est nullement mise en cause par le jugement qui n'aborde pas cette question précise». En conséquence, le mémo indique que la politique en matière de paie-

ments par anticipation est maintenue.

En marge du Symposium sur l'industrie financière canadienne, M. Richard Carter, premier vice-président, gestion des produits de la Banque Nationale, a fait part de son étonnement qu'il a illustré en ces termes: «C'est comme si un locataire, parce qu'il aurait trouvé un logement plus intéressant que celui qu'il occupe présentement, décidait de casser son bail». Autrement dit, «le locataire aurait le droit de partir sans que le propriétaire ait le droit de modifier les règles du jeu».

Vice-président exécutif de la Standard Life, M. Claude Garcia, un actuair de formation, a expliqué au cours d'un entretien qu'après une lecture attentive de l'exposé arrêté par le juge Durand, il avait identifié bien des contradictions, biens des erreurs de faits. «Lorsqu'il écrit que les institutions n'accordent plus de prêts à long terme, le Juge Durand fait une erreur».

À la page 3, le Juge Durand note: «Les prêts hypothécaires sont consentis aujourd'hui à des termes beaucoup plus courts que jadis et les fluctuations du marché n'affectent pas les prêteurs aussi sévèrement que s'ils étaient liés par des contrats de dix, quinze ou

même vingt-cinq ans, et, d'autre part, la marge entre le taux auquel le prêteur emprunte et celui auquel il prête est d'habitude assez grande pour tenir compte de ces fluctuations».

À cet égard, M. Garcia a tenu à rappeler que les institutions accordent des prêts hypothécaires en aval après qu'elles soient allées à la pêche aux dépôts en amont. Conséquemment, si le jugement est confirmé, de poursuivre M. Garcia, «comment pensez-vous que les épargnants vont réagir si tout à coup les institutions leur signalaient que les taux garanties, les taux promis, doivent être réduits?»

En fait, si les conclusions du Juge Durand sont cautionnées par d'autres instances juridiques, M. Garcia s'attend à ce que les institutions n'offrent plus que des taux à court terme. Dans ce contexte, il serait possible que l'industrie bancaire canadienne «vende par exemple des parts dans un syndicat d'hypothèques, comme c'est le cas aux États-Unis, au lieu de vendre des dépôts à terme».

Enfin, selon le vice-président exécutif de la Standard Life «le Juge Durand a oublié que ce n'est plus le Roi (en l'occurrence Henri IV) qui fixe les taux, mais bien le marché».

CONSEIL Frulla ne s'avoue pas battue

SUITE DE LA PAGE 1

travail de ce dernier. Son nouveau mandat devait faire l'objet d'une approbation officielle, aujourd'hui, au Conseil des ministres.

Une chose est indéniable, le recteur de l'UQAM aurait eu devant lui une solide équipe, formée de personnalités au cœur des disciplines dans lesquelles elles évoluent. Nous avons appris que les personnes suivantes feront partie du Conseil des arts et des lettres: Mme Monique Mercure, comédienne accomplice et directrice de l'École nationale de théâtre, Luc Plamondon, parolier qui milite depuis de nombreuses années pour le droit d'auteur, Ginette Laurin, fondatrice et directrice de la troupe de danse moderne O Vertigo, M. Godefroy-M. Cardinal, ex-directeur du Musée du Québec et professeur au département des sciences de l'Éducation de l'UQAM, M. Jean-Claude Germain, homme de théâtre (et présentement membre du conseil d'administration du Conseil des arts fédéral) et M. Pierre Gabriel, ex-sous-ministre.

M. Corbo, pour sa part, dirige les destinées de l'UQAM depuis 1986. En 1991, le gouvernement renouvelait son mandat pour cinq ans. Il est avant tout un universitaire et sa fidélité à l'UQAM est très forte puisqu'il y oeuvre depuis les débuts de l'institution, en 1969. Il n'en a pas moins publié des ouvrages et présidé plusieurs jurys. En 1989, M. Corbo avait passé bien près d'être candidat libéral. Il bénéficiait de l'appui du premier ministre, M. Robert Bourassa, mais il s'était finalement désisté après avoir appris que les libéraux du comté pressenti, l'Acadie, ne voulaient pas d'un candidat choisi par le premier ministre.

Si la ministre de la Culture tenait à annoncer la composition de son Conseil cette semaine, c'était pour permettre au groupe de se mettre au travail rapidement. Car les membres n'auront pas trop du printemps et de l'été pour compléter la mise en place de leur organisme. Il s'agit notamment d'effectuer le transfert des dossiers qui sont présentement attachés au ministère, de manière à être en mesure de gérer, dès septembre, l'ensemble des

demandes d'aide des artistes et des organismes culturels du Québec. Il s'agit aussi de faire connaissance avec les fonctionnaires qui suivront leurs dossiers et travailleront désormais au Conseil même.

Mme Frulla n'était pas en mesure, hier, d'annoncer une nouvelle date pour une nouvelle conférence de presse. Mais elle refuse de s'avouer battue: «Il y a d'autres candidats et candidates capables de diriger le premier Conseil des arts et des lettres», at-elle fait savoir hier. Elle refuse de dire si elle envisage d'offrir la présidence à un des membres du Conseil. (Encore faudrait-il que ledit membre soit disponible).

Le Conseil des arts et des lettres, qui remplira un rôle semblable à celui d'Ottawa (même s'il sera plus proche de la ministre que l'organisme fédéral) est la pièce de résistance de la nouvelle politique culturelle de Mme Frulla. Dans un contexte de compressions gouvernementales sans précédent, Mme Frulla a réussi, en mars dernier, à conserver intact le budget prévu de 42 millions\$ du futur organisme culturel.

écossais a annoncé qu'il créait un programme d'indemnisation pour les hémophiles.

En fait, Québec a entamé de nouvelles discussions avec les représentants de la Société canadienne de l'hémophilie — section Québec. En février dernier, les représentants des hémophiles et ceux du ministre de la Santé et des Services sociaux s'étaient rencontrés dans le but de discuter du principe d'accorder une indemnisation aux hémophiles québécois.

«Le dossier suit son cours», a expliqué Marie-Claire Ouellet, porte-parole du ministre Côté. Depuis quelques semaines, le ministre a promis de déposer «sous peu» un mémoire au conseil des ministres. «Il ne l'a pas fait», a dit sa porte-parole. Elle a toutefois précisé qu'une «bonne discussion entre les ministres permettra de débroussailler le terrain».

Ottawa a déjà accordé une aide de 120 000\$ aux hémophiles séropositifs canadiens. Ceux-ci ont reçu leur dernier versement en avril dernier.

SORCIER Stratégie nerveuse

SUITE DE LA PAGE 1

M. Clinton a basé son quartier général à Little Rock et c'est de là que la campagne a été dirigée. Mauvaise tactique? «Non, c'était finalement une excellente idée qui a contribué grandement au succès de la campagne».

Le tandem Carville-Begala peut quand même se vanter d'avoir mené une campagne énergique, toujours prête à répliquer aux attaques, grâce notamment à la mise sur pied du désormais célèbre «cabinet de guerre» au quartier général de Little Rock. Dans ce véritable centre nerveux de la campagne, une cinquantaine de personnes pouvaient répondre en permanence et de manière rapide et coordonnée à tous les aléas de la campagne.

La campagne de Bill Clinton a peu utilisé les grosses productions publicitaires de style hollywoodien, mais plutôt les petits messages radiophoniques, rapides et variés. Cela était le résultat d'une stratégie qui se voulait nerveuse, rythmée et souple. «Notre conception a changé la façon dont on conduit les campagnes électorales», dit M. Begala. «Les campagnes électorales sont traditionnellement dirigées de façon rigide, avec une structure hiérarchique pyramidale. Nous on a changé tout cela en laissant circuler les idées des uns et des autres».

Ainsi l'idée d'aller à l'émission de faire une apparition et de jouer du saxophone à l'émission de Arsenio Hall venait de Mandy Grunwald, une autre des personnes qui conseillaient Bill Clinton en matière d'image.

L'équipe composée de Paul Begala, James Carville, George Stephanopoulos, de Mandy Grunwald, et d'autres animateurs de la campagne de Bill Clinton, des jeunes dans la trentaine ont apporté avec eux une sorte de nouvelle culture politique.

C'est exactement ce que recherchait Bill Clinton: «C'est lui qui nous a engagés parce qu'il voulait précisément ce genre de campagne dynamique».

Consultant pour le Comité national des Démocrates, Paul Begala a accompagné M. Clinton dans sa campagne présidentielle l'année dernière à titre de stratège politique pendant que son compère James Carville veillait au grain dans le «cabinet de guerre». Aujourd'hui, M. Begala est aussi commentateur politique à l'émission *All Things Considered* du réseau National Public Radio.

Pour lui, la principale force de la campagne de Bill Clinton est que le président avait su s'entourer de gens avec lesquels il se sentait en harmonie. Des gens de la classe moyenne, celle qui aux États-Unis fait ou défait une élection. Pour le reste, tout est une question «d'intuition, de se laisser guider par son instinct».

Pour ce qui est de l'apparence proprement dite du candidat, M. Begala a bien dû conseiller une ou deux fois au futur président de se faire couper les cheveux, et de s'assurer qu'il était bien maquillé avant de se présenter devant les caméras. Mais rien de bien dramatique.

Détail vestimentaire, rien à changer non plus. Si quand même: le président Clinton a un goût immodéré pour les cravates voyantes. Un conseiller (qui n'était pas Paul Begala), l'a mis au régime des cravates conventionnelles et insipides pendant la campagne. «Cela lui a fendu le coeur, mais maintenant vous pouvez remarquer qu'il s'est remis à porter des cravates rigolotes. Bon, d'accord: il en avait une avec des montgolfières dessus, (hot air balloons). Cela aurait amusé les journalistes. Mais honnêtement, je ne crois pas que les Américains vont décider de voter pour ou contre quelqu'un à cause de sa cravate.»

EXODE Un phénomène urbain

SUITE DE LA PAGE 1

de 125 000 personnes.

C'est l'Ontario qui a subi les plus grandes pertes de population en cinq ans (223 000). Des pertes qui furent toutefois largement compensées par l'entrée massive de nouveaux arrivants (270 000).

On apprend par ailleurs que ces migrations touchent surtout les régions métropolitaines.

Ainsi, la grande région métropolitaine de Montréal a vu sa population fondre de 30 000 personnes entre 1986 et 1991. Comparativement, plus de 115 000 personnes quittait la ville de Toronto au profit d'autres villes ontariennes. Pendant ce temps, Vancouver (40 000) et Ottawa-Hull (25 000) recensaient les plus forts gains de population au pays.

Par ailleurs, la série de chiffres dévoilés par Statistique Canada révèle aussi que le niveau d'instruction des Canadiens a atteint en 1991 un niveau historique.

Bien que le décrochage soit sur toutes les lèvres, le nombre des Canadiens scolarisés va croissant et de plus en plus de jeunes investissent les bancs d'école, affirme l'organisme fédéral.

Au pays, le nombre des Canadiens détenteurs d'un diplôme d'études postsecondaires a atteint le sommet inégalé de 43% en 1991, alors qu'il plafonnait à 36% en 1981, révélait hier les derniers chiffres publiés par Statistique Canada.

En 10 ans, le nombre des bacheliers a fait un bond de 63% au Canada, celui des titulaires de maîtrise a grimpé de 78% tandis que les détenteurs d'un doctorat doublait. Dans l'ensemble du pays, au moins 15% des personnes âgées de plus de 15 ans détiennent un diplôme universitaire.

De 1981 à 1991, le nombre des diplômés d'universités est passé de 1 à 2,4 millions. Aujourd'hui, presque la moitié de ces diplômés sont des

femmes. En fait, la représentation féminine à l'université a plus que doublé en dix ans, augmentant de 157% depuis 1981, comparativement à 85% chez la gent masculine.

À la petite école, la fréquentation scolaire est aussi fortement en hausse. Pas moins de 80% des jeunes sont sur les bancs d'écoles, comparativement à 66% il y a une décennie. Et ce, même si le nombre absolu des écoliers âgés de 15 à 19 ans a diminué en six ans au Canada.

On parle fréquemment de décrochage, pourtant, en proportion, il y a plus de jeunes qui fréquentent l'école secondaire qu'en 1981.

Si, en 1991, le tiers des Canadiens n'avaient pas obtenu de diplôme d'études secondaires, la plus forte proportion des peu instruits se situe chez les personnes plus âgées (64% à 65 ans).

Parmi les jeunes de 5 à 24 ans, seulement 15% n'ont pas achevé leurs études secondaires, selon Statistique Canada.

Chez leurs aînés de 20 à 24 ans, le taux de fréquentation scolaire a bondi de 19% à 32% en dix ans. Chômage, récession, pénurie réelle ou appréhendée d'emploi expliquent cette ruée soudaine, selon l'organisme.

D'ailleurs, le partage études-travail est devenu la marque de la décennie dans le groupe de cet âge. Au moins le tiers des jeunes de 20 à 24 ans travaillent et étudient à temps plein, soit deux fois plus qu'il y a dix ans.

Mais cette ruée scolaire ne se manifeste pas partout de la même façon. Les techniques et métiers du génie et des sciences appliquées étaient les plus courus en 1991, suivis par les sciences de la gestion et des affaires, puis par les sciences et techniques de la santé.

Le parent pauvre des études collégiales et universitaires demeure le secteur des sciences physiques, fréquenté par le plus petit nombre d'étudiants depuis 1986.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

SERVICE DES ABONNEMENTS	
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.	
Montréal (514) 985-3355	Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559
DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 16H30	

SERVICE À LA CLIENTÈLE

LE DEVOIR

2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9